

Éducation
aux droits humains

Comprendre • Agir
Découvrir

Genre

et droits humains

Livret pédagogique

à destination de toute personne
en posture d'éducation ou d'animation.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 2 : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. (...) »

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Sommaire

L'Éducation aux droits humains	p.07
Introduction	p.08
Conseils pour la mise en place des activités	p.11

1. Le genre, une construction sociale

1. Les colocataires de la rue du bonheur. Simulation	p. 16
2. Stéréotypes de genre. Bingo !	p. 19
3. Expression de genre ou identité de genre. Définitions	p. 23
4. L'archéologue du futur. Mise en situation	p. 25
5. Le Conseil des Couleurs. Simulation	p. 27

2. Introduction au genre et à l'orientation sexuelle et affective

1. Votre vision du genre. Photolangage	p. 32
2. Sexe = Genre ? Dessine-moi un être humain	p. 34
3. Masculin ou féminin ? Positionnements	p. 37
4. Genre, sexe et orientations. Le dico	p. 40
5. Comprendre et questionner. Quiz mouvant	p. 42

3. Des atteintes aux droits humains

- | | |
|--|-------|
| 1. Les violences fondées sur le genre. Iceberg | p. 46 |
| 2. Des droits humains universels ? Analyse | p. 49 |
| 3. Témoigner. Étude de cas | p. 51 |
| 4. Pouvoir aimer qui l'on aime. Podcast | p. 53 |
| 5. L'intersectionnalité. Étude de cas | p. 55 |

4. Les luttes pour la justice de genre

- | | |
|--|-------|
| 1. Le cadre juridique. Frise chronologique | p. 59 |
| 2. Qui doit lutter ? Débat mouvant | p. 61 |
| 3. Journées internationales. Agenda | p. 64 |
| 4. Des histoires de luttes. Recherche documentaire | p. 66 |
| 5. Les défenseur·es des droits humains. Exposition | p. 68 |

5. Des actions collectives et individuelles

- | | |
|--|-------|
| 1. Explorer des récits alternatifs. Saynètes | p. 72 |
| 2. Des voix pour changer nos rues. Prépare ton pitch ! | p. 74 |
| 3. Changer de refrain. Chansons | p. 76 |
| 4. Mur de l'engagement. Action ! | p. 78 |

Sommaire

Fiches Mémo

Fiche mémo 1 p. 82

L'indispensable sur les droits humains.

Fiche mémo 2 p. 86

La Déclaration universelle des droits de l'homme.

Origines et définition

Fiche Mémo 3 p. 88

Les origines des discriminations.

Fiche mémo 4 p. 93

La non-discrimination, un droit humain.

Fiche mémo 5 p. 98

Le cadre juridique.

Glossaire p. 105

**Ressources bibliographiques
et sitographiques** p. 114

Rédaction : le service d'Éducation aux droits humains d'Amnesty International France.

Mise en page et illustration : Atipy

Première date de publication : 2026

L'ensemble de ce livret emploie l'expression « droits humains » pour parler des droits et libertés contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Ce livret a été rédigé de manière à prendre en compte l'égalité entre les genres. Les définitions liées à l'identité, au genre et à l'orientation sexuelle et affective ne sont pas fixes et évoluent avec le temps et le langage. Les termes peuvent varier selon les personnes et leurs préférences, il est important de respecter et d'utiliser les mots choisis par chaque personne pour se définir.

Ce livret vient compléter notre collection de livrets pédagogiques de la collection « Découvrir, comprendre, agir » à destination de toute personne en posture d'éducation ou d'animation. Les livrets précédents « Les droits humains et la Déclaration universelle des droits de l'homme », « Les discours toxiques » et « Les discriminations » sont particulièrement complémentaires de ce livret.

L'Éducation aux droits humains

L'Éducation aux droits humains (EDH) est un processus pédagogique qui permet d'appréhender les droits humains de manière ludique et active. L'EDH vise à faire connaître, comprendre, respecter et défendre les droits humains. Ce processus au long cours, dans l'idéal sur plusieurs séances, s'adresse à toute personne susceptible de vouloir participer à la construction d'un monde plus juste et respectueux des droits humains.

L'Éducation aux droits humains a pour objectifs :

- D'accompagner une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains ;
- De partager **des connaissances et des compétences** qui permettent de connaître les droits humains, de les respecter et de les défendre ;
- D'encourager à se questionner sur **les attitudes et les comportements**.

L'Éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir. Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques pour accompagner ce processus.

Les ressources sont disponibles sur l'Espace Éducation du site Internet d'Amnesty International France : <https://www.amnesty.fr/education>.

Si vous souhaitez mener des projets d'Éducation aux droits humains ou commander ce livret en version papier, contactez le service Éducation aux droits humains d'Amnesty International France : education@amnesty.fr. Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent co-construire avec vous et animer des séances d'EDH sur des thématiques liées aux droits humains telles que lutte contre toutes les discriminations, la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Si vous souhaitez que des bénévoles animent des séances d'EDH auprès de votre structure, contactez le groupe local d'Amnesty International France près de chez vous : <https://www.amnesty.fr/agir-avec-nous/pres-de-chez-vous/> ou le service Éducation aux droits humains : education@amnesty.fr.

I Introduction.

Les droits humains sont universels : ils s'appliquent à chaque personne, partout dans le monde. Pourtant, beaucoup de personnes voient encore leurs droits menacés, limités ou bafoués en raison de leur genre.

Le genre est une construction sociale et culturelle, différente du sexe biologique. Il correspond aux rôles et aux comportements que la société associe au fait d'être un homme ou une femme.

Dès l'enfance, nous apprenons ces rôles à travers divers espaces de la vie sociale tels que la famille, l'entourage, l'école, les médias et la culture.

Le genre est souvent pensé de manière binaire : homme ou femme. Cette vision s'accompagne d'idées toutes faites et généralistes sur les hommes et les femmes (appelées « stéréotypes de genre »), et d'attentes spécifiques en matière de comportements (appelés « normes de genre »). Par exemple, on attend des femmes qu'elles soient « douces, soumises ou moins fortes en mathématiques » et qu'elles « se marient avec des hommes et qu'elles aient des enfants ». À l'inverse, les hommes sont encouragés à être « forts, virils et compétitifs ». Ces normes concernent toute la société, et tendent à présenter l'hétérosexualité ainsi que le fait d'être cisgenre (c'est-à-dire de s'identifier au genre attribué à la naissance) comme des normes dominantes.

Ces constructions sociales ont des conséquences concrètes. Elles participent à créer et maintenir des inégalités d'accès aux droits humains, en particulier pour les femmes et les personnes LGBTI+¹, souvent perçues comme inférieures ou marginalisées lorsqu'elles ne correspondent pas aux normes de genre. Elles favorisent également les violences sexistes et sexuelles, ainsi que différentes formes d'exclusion, tant sociales qu'économiques.

¹ Acronyme de lesbienne, gay, bisexuel·le, trans et intersexe. On ajoute le symbole + pour englober toutes les identités de genre et orientations sexuelles. (Voir la définition complète dans le glossaire).

Déconstruire les stéréotypes de genre est essentiel, parlons-en !

Promouvoir l'égalité et la justice de genre revient à défendre un monde où les personnes de tous les genres sont valorisées de manière égale, peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination, et sont en mesure de partager équitablement la distribution du pouvoir, des connaissances et des ressources.

Ce livret propose des activités ludiques et

participatives pour mieux comprendre les questions liées au genre et à l'orientation sexuelle et affective. Il permet aussi d'analyser les discriminations et les atteintes aux droits des femmes et des personnes LGBTI+, et d'imaginer des actions pour construire une société plus juste et inclusive.

La méthodologie de l'Éducation aux droits humains

L'Éducation aux droits humains est une éducation :

- **Sur les droits humains** : les notions abordées portent sur les droits humains, les cadres et mécanismes juridiques qui leur sont relatifs,
- **Par les droits humains** : les processus mis en place font vivre les droits humains dans leurs méthodes (participation, liberté d'expression...),
- **Pour les droits humains** : les actions d'Éducation aux droits humains développent les capacités et les attitudes permettant de promouvoir et défendre les droits humains.

Les méthodes pédagogiques dites « actives » sont privilégiées. Des situations, des dispositifs pédagogiques dans lesquels les personnes sont parties prenantes favorisent en effet l'évolution des points de vue et une appropriation des

connaissances. La mise en jeu permet aux personnes qui participent d'éprouver de l'intérieur, parfois émotionnellement, la situation évoquée.

Un livret pour les personnes en posture d'éducation ou d'animation

Ce livret s'adresse aux équipes éducatives de collèges et lycées d'enseignement général et professionnel, mais aussi à toute personne en situation d'animation qui souhaite mener des actions d'Éducation aux droits humains.

Certaines activités sont proposées pour un public **à partir de 12 ans** et d'autres pour un public **à partir de 14 ans ; elles peuvent toutes être menées avec un public adulte.**

Cependant, chaque groupe, chaque projet a ses propres caractéristiques : il est ainsi indispensable d'adapter les modules ou les mécaniques d'activités aux spécificités de son public et des contraintes matérielles, temporelles ou humaines (nombre de personnes participantes, temps disponible pour tout le groupe etc.). Concernant l'adaptation des séances, n'hésitez pas à vous reporter à la partie « Conseils pour la mise en place des activités » de ce livret.

■ Introduction.

La structuration du livret pédagogique

Le livret est divisé en 5 parties.

Chaque partie constitue un module avec un parcours de progression pour :

- Comprendre le genre comme une construction sociale et, à ce titre, interroger les stéréotypes et les normes de genre, dans la première partie,
- Se familiariser avec les notions de genre et d'orientation sexuelle et affective, dans la deuxième partie,
- Analyser des atteintes aux droits humains liées au genre, au sexe et à l'orientation sexuelle et affective, dans la troisième partie,
- Explorer les luttes pour la justice de genre, dans la quatrième partie,
- Imaginer des solutions, à la fois collectives et individuelles, dans la cinquième partie.

Chaque partie peut être animée de manière séparée. Toutefois il est toutefois indispensable d'animer des activités introductives sur la thématique ainsi que des activités sur les notions de stéréotypes et de préjugés, avant de mener des activités pour agir et trouver des solutions.

Quatre types de ressources accompagnent les activités de ce livret :

- **Des kits support**, qui regroupent tout le matériel papier nécessaire à la mise en

œuvre des différentes activités, et qui sont à chaque fois mentionnés dans la partie « matériel » de l'activité. L'intégralité de ces documents est disponible en version numérique ; pour les recevoir, écrivez-nous sur : education@amnesty.fr.

- **Des fiches mémo**, qui sont disponibles en fin de livret, fournissant des apports théoriques pouvant faciliter l'animation des activités et apporter des éléments de discussion.
- **Un glossaire**, composé de définitions de mots et notions importantes à réutiliser pendant les activités.
- **Des ressources bibliographiques et sitographiques**, pour approfondir certains sujets.

■ Conseils pour la mise en place des activités.

L'objectif de ce livret est de proposer à toute personne en posture d'animation ou d'éducation une manière active et participative d'aborder des thématiques liées aux droits humains.

Nous partageons avec vous quelques conseils de préparation, de posture ou de méthodologie afin de faciliter l'animation des activités avec les personnes participantes.

Préparez les activités en amont.

Prenez connaissance du déroulement des activités et du matériel nécessaire. Si vous ne pensez pas faire toutes les activités dans l'ordre, assurez-vous que les personnes participantes ont les prérequis nécessaires pour l'activité envisagée. Adaptez les activités selon vos objectifs et contraintes, évaluez le nombre de séances nécessaire et les étapes utiles pour mener à bien le projet.

Renseignez-vous sur les besoins des personnes participantes, et adaptez les activités.

En connaissant à l'avance leurs besoins vous pouvez proposer une animation et des supports accessibles à l'ensemble du groupe. Par exemple, si une personne est en situation de mobilité réduite, il est important que vous anticipiez les changements que cela implique dans l'activité pour qu'elle puisse pleinement participer. Si les personnes n'ont pas accès à la lecture et l'écriture, vous pouvez remplacer les supports écrits par des supports vidéo ou des échanges à l'oral.

Aménagez l'espace.

Vous pouvez par exemple disposer les tables sur les côtés et faire un cercle de chaises pour rassembler les personnes participantes sans hiérarchie. En créant des îlots de tables et chaises, vous facilitez le travail et les échanges en petits groupes. Certaines activités nécessitent également de prévoir des espaces dégagés, libres de tables et de chaises. Disposez les tables et les chaises de manière que les personnes puissent se déplacer facilement et en sécurité.

Fixez les règles du groupe collectivement.

Afin de garantir la liberté d'expression et pour s'assurer que l'activité se déroule dans un environnement calme et sécurisant, dès le début des temps d'échange, fixez avec le groupe le cadre de sécurité. Pour ce faire, invitez les personnes participantes à définir les règles qui devront être respectées et les rôles nécessaires à leur respect (qui anime, qui garantit la gestion du temps, qui vérifie que la parole est respectée, etc.).

Privilégiez le travail en petits groupes.

Cela facilite l'expression des plus timides et la prise en compte de la parole d'un plus grand nombre de personnes participantes lors de la mise en commun des réflexions avec l'ensemble du groupe.

Veillez à faciliter une libre expression.

Lors des débats en grand groupe, prenez soin de distribuer la parole équitablement et en veillant à ce qu'aucun propos tenu ne soit interrompu, moqué ou commenté de manière imprévue.

Communiquez de manière claire et veillez à utiliser un langage inclusif et non-discriminant.

Explicitez les termes compliqués et reformulez les propos ou les questions des personnes pour rendre l'information compréhensible pour tout le monde et confirmer les propos partagés. Faites également des liens entre les propos des personnes participantes.

Laissez parler l'imaginaire.

Lorsque l'activité nécessite le recours à l'imagination, veillez à ce que les personnes du groupe puissent se positionner en entrant « dans la peau » de leur personnage afin de faciliter les processus d'identification nécessaires à certaines prises de conscience.

Valorisez l'expression d'opinions.

La plupart des outils proposés permettent l'expression d'opinions : il est souvent nécessaire de rappeler qu'il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses mais que celles-ci doivent être expliquées ou argumentées. Les personnes participantes doivent également ressentir qu'il est possible de se tromper ou de changer d'avis.

Essayez de rester neutre.

En tant que personne en posture d'animation ou de facilitation, privilégiez l'apport d'informations et proposez des faits et leur source plutôt que des opinions ou sentiments personnels. Cet exercice de facilitation des échanges est essentiel car c'est pendant les phases de discussion que bon nombre d'activités prennent tout leur sens.

Limitez vos interventions.

Pour faciliter les débats, laissez au maximum parler les personnes participantes sans intervenir dans leurs échanges, afin que chacun et chacune se sente libre de s'exprimer tant que cela reste dans l'objet du débat.

Soutenez les personnes participantes dans la construction de leur réflexion.

Apportez des éléments d'information simples sans pour autant « faire à leur place », pour leur permettre de formaliser et d'affirmer leurs propres points de vue.

Faites régulièrement des prises de représentations et des évaluations.

Lorsque vous abordez une thématique, commencez par une activité d'expression libre, par exemple sous forme de brainstorming (tempête d'idées). Cela permet d'amorcer les réflexions et de faciliter l'adaptation des activités aux connaissances ou niveau de réflexion des personnes participantes.

Prenez un moment en fin d'atelier pour réfléchir avec elles à l'évolution de leurs représentations. De la même manière, faites des bilans d'étape ou de ressentis, tout comme une évaluation en fin d'activité, d'atelier ou de projet.

Quelques pistes pour évaluer que les objectifs ont bien été atteints : faites un tour de table / bilan à chaud, distribuez un questionnaire (juste après l'activité ou plus tard), comparez les réflexions développées pendant l'activité aux éléments qui avaient émergé durant le brainstorming initial.

Pour toute question ou remarque, contactez l'équipe Éducation aux droits humains d'Amnesty International France : education@amnesty.fr

1.

Le genre, une construction sociale

1. Les colocataires de la rue du bonheur

Simulation

2. Stéréotypes de genre

Bingo !

3. Expression de genre ou identité de genre

Définitions

4. L'archéologue du futur

Mise en situation

5. Le Conseil des Couleurs

Simulation

1. Les colocataires de la rue du bonheur

Simulation

Objectifs

- Connaître les notions de stéréotype, préjugé et discriminations.
- Prendre conscience de ses stéréotypes et préjugés, notamment sur le genre.
- Confronter ses propres représentations à celles d'autres personnes.
- Savoir développer des arguments et expérimenter la prise de décision collective.



Durée

- 50 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 6 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 1 :
 - Cartes « profils »
 - Cartes « résumés des entretiens »



Préparation

- Imprimez et découpez un jeu de toutes les cartes « profils », pour chaque sous-groupe.
- Installez la salle en îlots.
- Prenez connaissance de la fiche mémo 3 « Les origines des discriminations ».

Déroulement

1. Divisez le groupe en sous-groupes de 3 à 4 personnes. Indiquez aux personnes participantes qu'elles vont faire un jeu de simulation. Voici la consigne : « vous vivez ensemble dans un appartement et vous cherchez une nouvelle personne pour votre colocation. Grâce à l'offre que vous avez publiée sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes vous ont envoyé un message pour vous dire qu'elles étaient intéressées. Vous vous retrouvez entre colocataires pour choisir 3 personnes que vous souhaitez rencontrer parmi toutes celles intéressées. Pour faire votre choix, vous disposez seulement de leur photo de profil et de leur nom. »
2. Distribuez les cartes « profils » aux sous-groupes et laissez-leur le temps de discuter et de faire leur choix. Passez régulièrement dans les différents groupes pour vous assurer que tout le monde se sente à l'aise de partager et écouter.
3. Entamez ensuite une discussion collective :
 - Qu'avez-vous ressenti pendant l'activité ? Êtes-vous arrivé à un consensus ? Pourquoi ? Si oui, sur quels critères avez-vous fondé votre choix (qualités ou défauts pressentis, points communs ou différences etc.) ? Comment avez-vous défini les critères au sein du groupe ? Est-ce que les critères étaient liés au genre ? Et si oui, pourquoi ? Si vous avez eu des
- difficultés à trouver un consensus, savez-vous pourquoi ?
 - Comment imaginez-vous les personnes que vous allez rencontrer (hobbies, statut social, métier, personnalité etc.) ? Quelles questions auriez-vous envie de poser aux personnes que vous allez rencontrer ? Sont-elles différentes ? Selon vous, est-ce lié à leur genre ?
- Les personnes auront sans doute fondé leur choix sur des valeurs, croyances, émotions, et expériences vécues qui leur sont propres et il est parfois difficile de les confronter à celles des autres. Choisir avec qui vivre est une question intime : qui souhaite-t-on faire entrer dans sa vie, au quotidien ? Cela soulève donc souvent des discussions très personnelles. Appuyez-vous sur le schéma « notre vision du monde » de la fiche mémo 3 « Les origines des discriminations » pour enrichir ces discussions.
4. Proposez-leur ensuite de continuer la sélection de leur colocataire. Annoncez la nouvelle consigne : « les entretiens ont eu lieu et vous vous réunissez à nouveau pour décider quelle est la personne qui va rejoindre votre colocation. Pour vous aider, je vous distribue les résumés des échanges que vous avez eus avec les personnes candidates, qui vous donneront plus d'informations sur leur profil. » Laissez-leur le temps de discuter ensemble et de faire leur choix.

Déroulement

5. Au bout de dix minutes, lancez à nouveau une discussion : qu'avez-vous pensé des profils des personnes rencontrées ? Est-ce que cela correspondait à ce que vous aviez imaginé de ces personnes ? Quels étaient les liens ou les différences ? Qu'est-ce que cela met en lumière ?

Pour terminer, revenez sur les projections faites sur les candidat-es dans la première partie (hobbies, statut social, métier, personnalité etc.) et introduisez la notion de stéréotypes, ces idées préconçues (qui peuvent notamment être liées au genre) qui nous permettent de mieux appréhender le monde, mais qui peuvent être dangereuses si elles nous amènent à des jugements de valeur (=des préjugés) ou même à des actes de discrimination (=traitement inégalitaire).

2. Stéréotypes de genre

Bingo !

Objectifs

- Identifier des stéréotypes et des normes de genre présents dans la société.
- Comprendre que les stéréotypes reposent souvent sur une vision binaire du genre (hommes/femmes).
- Prendre conscience de l'impact de ces stéréotypes et normes de genre sur les attitudes et les actes des personnes.



Durée

- 1 heure



Public

- À partir de 14 ans
- De 5 à 20 personnes



Matériel

- Kit support 2 :
 - Grille de bingo des stéréotypes de genre
 - Étiquettes des stéréotypes
- Stylos
- Ruban adhésif ou épingles
- Tableau ou paperboard



Préparation

- Imprimez une grille de bingo par personne participante.
- Imprimez et découpez les étiquettes des stéréotypes.
- Prenez connaissance de la fiche mémo « Les origines des discriminations » et du glossaire.

Déroulement

1. Cette activité aborde les stéréotypes et préjugés, sujet qui peut susciter de l'émotion chez les personnes participantes. Afin de s'assurer qu'elle se déroule dans un environnement calme et sécurisant, fixez avec le groupe le cadre de sécurité en définissant ensemble les règles à respecter (notamment : écoute, non-jugement, bienveillance, participation libre).
2. Distribuez une grille de bingo à chaque personne participante. Donnez-leur la consigne suivante : « Je vais vous inviter à circuler dans la pièce et à aller à la rencontre des autres personnes pour compléter le bingo. Pour chaque case, trouvez une personne qui a déjà entendu ou dit cette phrase, ou qui a déjà été témoin de cette situation. Quand c'est fait, notez son nom dans la case puis passez à une autre personne. » Encouragez également les personnes à échanger brièvement sur la situation pour donner du contexte.
3. Laissez les personnes participantes circuler et échanger. Quand une ligne est remplie, la personne peut dire « bingo ! » et le jeu peut continuer.
4. Une fois qu'une personne a fini de remplir sa grille (ou que le temps imparti est terminé), rassemblez le

groupe et entamez une discussion collective :

Comment vous êtes-vous senti-es pendant l'exercice ? Était-ce facile de remplir les cases ?

- Est-ce que ces situations vous semblent isolées ou fréquentes ?
- Où entend-on le plus ces phrases selon vous ? (école, famille, travail, médias...)
- Qui les prononce ? (famille, enseignant-es, ami-es, journalistes, collègues...)
- Que produisent-elles ? (pression sociale, limitation des choix, discrimination, reproduction des normes)
- Qu'est-ce que ces phrases disent de ce que la société attend des hommes et des femmes ? (normes de genre, attentes différentes et rigides)

Résumez les échanges en expliquant que les stéréotypes de genre sont vécus et véhiculés dans divers lieux de socialisation, et qu'ils enferment les personnes dans des cases et dans une vision binaire de la société (hommes/femmes).

Déroulement suite

5. Expliquez que vous allez maintenant réfléchir à ce que ces stéréotypes produisent concrètement dans les interactions entre les personnes. Collez dans le dos de chaque personne une des étiquettes qui reprennent les phrases du bingo. Les personnes ne doivent pas voir la phrase de leur étiquette.

6. Donnez la consigne suivante :
« Déplacez-vous dans la salle et discutez entre vous. Adressez-vous aux autres personnes en tenant compte de l'étiquette qu'elles portent dans le dos. À partir des réactions et des attitudes des autres, chaque personne doit deviner la phrase qui est collée dans son propre dos. »

Ne donnez pas d'indication précise sur le comportement à adopter, mais certaines actions pourraient être : interrompre quelqu'un, demander de porter un vêtement en particulier, minimiser ses émotions, remettre en question ses capacités etc.

7. Expliquez ensuite clairement que l'étape des étiquettes est terminée, et faites attention aux émotions que cela a pu provoquer. Posez les questions suivantes :

- Comment vous êtes-vous senti-es pendant l'activité ?
- Avez-vous pu deviner l'étiquette ? Si oui, comment ?

- Certaines attitudes vous ont-elles marqué ? Avez-vous remarqué des comportements similaires ? Pourquoi ?

- Quels impacts cela-t-il a eu sur votre manière d'interagir avec les autres ? (moqueries, sentiment d'exclusion, autocensure, discrimination etc.)

Finissez en disant que vous avez fait l'expérience de normes de genre : il s'agit de ces modes de comportements sociaux correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son identité de genre, son sexe biologique et son orientation sexuelle.

8. Concluez l'activité : les stéréotypes de genre ne sont pas de simples idées ; ils influencent les perceptions et les comportements, dès l'enfance et dans l'ensemble des sphères sociales. En imposant des attentes inégalitaires, ils contribuent à des discriminations et freinent l'égalité réelle, en particulier pour les femmes et les personnes LGBTI+. Souvent fondés sur une vision binaire du genre (hommes/femmes), ces stéréotypes exposent en effet les personnes qui ne s'y conforment pas à des pressions et à des discriminations.

La masculinité n'est pas problématique en soi, mais certaines formes deviennent nuisibles lorsqu'elles valorisent la domination, les inégalités et des comportements discriminatoires ou violents. Ces normes de genre s'inscrivent dans

le patriarcat, un système de pouvoir qui privilégie les hommes cisgenres hétérosexuels et marginalise les autres identités.

Prendre conscience de ces mécanismes est essentiel pour pouvoir les remettre en question et agir, au quotidien, en faveur de relations plus égalitaires et non discriminatoires.

3. Expression de genre ou identité de genre

Définitions

Objectifs

- Comprendre la distinction entre identité de genre et expression de genre.
- Questionner ses a priori liés à l'expression de genre.
- Réfléchir à des pratiques permettant à toute personne de vivre son genre sereinement.



Durée

- 20 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 5 à 20 personnes



Matériel

- Définitions (Kit support 3)
- Tableau ou grande feuille
- Marqueur
- Bande adhésive



Préparation

- Imprimez les définitions pour chaque personne participante.
- Prenez connaissance des fiches mémo « Les origines des discriminations », « La non-discrimination, un droit humain » et du glossaire.

Déroulement

1. Expliquez que vous allez vous pencher sur deux notions qui sont parfois confondues qui sont l'expression de genre et l'identité de genre. Affichez la carte « identité de genre » d'un côté de la salle et la carte « expression de genre » de l'autre côté de la salle. Demandez aux personnes participantes, sans donner la réponse, si elles connaissent les définitions de ces expressions et expliquez que l'activité vise à faire la distinction entre les deux notions.
2. Expliquez ensuite que vous allez lire des énoncés et que pour chaque énoncé, les personnes devront se positionner dans la salle selon qu'elles pensent que cela relève de l'expression de genre ou de l'identité de genre.
3. Lisez le premier énoncé. Une fois que les personnes se sont positionnées, demandez-leur les raisons de leur choix et laissez les personnes changer de place si elles le souhaitent. Répétez l'exercice pour chaque énoncé.
4. Une fois la liste terminée, lisez les définitions d'identité de genre et d'expression de genre et posez aux personnes participantes les questions suivantes : est-ce qu'en connaissant ces définitions elles se seraient positionnées différemment durant l'exercice ? Peut-on connaître l'identité de genre d'une personne à partir de ce que l'on voit ?
5. Pour finir, demandez aux personnes participantes de réfléchir à des bonnes pratiques à mettre en place pour que chaque personne puisse vivre son identité de genre comme elle le souhaite. Notez les bonnes pratiques proposées par le groupe sur un tableau ou une grande feuille. Vous pouvez également donner des exemples, comme le fait de ne pas « mégenrer » ou « outter ». Lisez les définitions de ces deux termes et distribuez à chaque personne participante le document avec les définitions.

4. L'archéologue du futur

Mise en situation

Objectifs

- Comprendre que le genre est une construction sociale.
- Montrer que le genre, l'identité de genre et l'expression de genre ne sont pas universels et que leurs perceptions peuvent donc diverger dans le monde et évoluer dans le temps.



Durée

- 45 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 10 à 25 personnes



Matériel

- Kit support 4 :
 - Liste d'objets et contextes
 - Photos des objets à imprimer
- Feuilles blanches ou carnet personnel
- Paperboard
- Marqueurs



Préparation

- Imprimez les photos des objets du musée.
- Affichez les images au mur de façon que les personnes puissent facilement circuler autour.
- Prenez connaissance des fiches mémo « Les origines des discriminations », « La non-discrimination, un droit humain » et du glossaire.

Déroulement

Nous vous conseillons d'animer l'activité « Expression de genre ou identité de genre. Définitions » en amont de cette activité.

1. Expliquez que vous faites appel à l'imagination des personnes participantes, et présentez le scénario : « Nous sommes en l'an 2626. Vous êtes des archéologues qui viennent de découvrir des objets sur Terre. Ils sont maintenant exposés dans un musée. Votre mission : imaginer le profil complet des personnes qui utilisaient ces objets (par exemple : âge, genre, métier, rôle familial). » Distribuez des feuilles blanches pour que chaque personne participante puisse noter ses hypothèses.

2. Laissez les personnes déambuler dans le musée et observer les objets. Pour guider les personnes, vous pouvez demander de répondre aux questions suivantes : « selon vous, ces objets étaient-ils associés à un genre en particulier ? Quel usage en était fait ? Comment l'expliquez-vous ? ». Ne donnez pas encore d'indications sur la période ni le contexte culturel des objets.

3. Lancez ensuite une discussion en grand groupe :

- Comment avez-vous trouvé l'exercice ? Quels objets ont été les plus difficiles à définir pour vous ? Pourquoi ?
- Sur quoi avez-vous basé vos hypothèses ? Encouragez-les à justifier

leurs hypothèses pour faire émerger les stéréotypes et les normes de genre implicites.

- Si les normes n'existaient pas, qui pourrait utiliser ces objets ?
- Que se passe-t-il si on prend en compte d'autres sociétés ou époques (par exemple : hommes en talons au XVIIIe siècle, femmes interdites de pantalon avant le XXe siècle) ? Appuyez-vous sur la liste d'objets et contextes du kit support pour révéler divers contextes historiques ou culturels.

4. Après cette discussion, montrez les objets des Two-Spirit (plumes) et Hijra (sari), qui ont des rôles sociaux ou identités non binaires, pour ouvrir la discussion sur la diversité des genres.

La discussion doit faire émerger que les objets ou comportements ne sont pas intrinsèquement masculins ou féminins. Le concept de genre est construit par la société, et non déterminé par la biologie. Les normes associées au genre changent donc dans le temps et varient selon les cultures. Reconnaître cela permet de faire un premier pas vers la remise en question des stéréotypes et des discriminations.

5. Le Conseil des Couleurs

Simulation

Objectifs

- Expérimenter un système de domination fondé sur la binarité et l'asymétrie de pouvoir.
- Faire le lien entre la simulation vécue et le système patriarcal.
- Conscientiser les mécanismes du patriarcat et leurs effets sur les représentations et les rapports sociaux de genre.



Durée

- 60 minutes



Public

- À partir de 14 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 5 :
 - Fiches profils des deux groupes
 - Conseils pour la personne qui anime la simulation



Préparation

- Imprimez les fiches profils des deux groupes.
- Prenez connaissance de la fiche mémo « La non-discrimination, un droit humain », du glossaire en fin de livret et des conseils pour la personne qui anime la simulation.

Déroulement

Point de vigilance pédagogique : l'activité peut susciter des émotions fortes ; le temps d'échange final est donc essentiel et doit durer au moins deux fois plus longtemps que la simulation pour en dégager les enseignements.

1. Lisez la consigne suivante à l'ensemble des personnes : « Nous sommes dans un monde fictif. Dans ce monde, les gens naissent soit Orange, soit Vert. Cela a toujours été comme ça. Personne ne sait vraiment pourquoi, c'est naturel. Aujourd'hui, vous êtes réunies pour imaginer les règles de cette société pour les 20 prochaines années. Vous allez être réparti·es en deux sous-groupes Orange et Vert. Les deux sous-groupes constituent le Conseil des Couleurs. Pour comprendre votre mission et votre rôle, lisez la fiche qui correspond à votre groupe. »
2. Répartissez les personnes en un sous-groupe Orange et un sous-groupe Vert. Installez-les à deux coins opposés de la salle pour qu'ils ne puissent pas entendre les consignes des autres. Distribuez les fiches des profils à chaque groupe, en leur demandant de lire en silence et de ne pas partager les éléments des fiches profils avec l'autre sous-groupe. Assurez-vous que le rôle de chaque sous-groupe est bien compris.
3. Pour lancer clairement la simulation, annoncez : « Vous pouvez maintenant endosser le rôle de votre sous-groupe. La session du Conseil des Couleurs peut commencer ! N'oubliez pas que ce que vous allez décider va impacter des millions de personnes. » Vous pouvez déterminer un temps limité. Essayez de ne pas trop intervenir pendant la simulation, et surtout de ne pas rappeler les règles aux sous-groupes : ils doivent s'autogérer un maximum. Observez les propos et les comportements des différentes personnes : cela pourra être réutilisé pendant la discussion finale, sans pointer du doigt les personnes, mais plutôt pour faire ressortir des tendances et engager la conversation.
4. Mettez ensuite fin à la simulation. Annoncez clairement : « Le Conseil a terminé son travail. Prenez une minute pour souffler, et sortir de votre rôle. »
5. Initiez ensuite une discussion à partir des questions proposées :
 - Qu'est-ce qui s'est passé ? Quelle était la consigne ? Qu'est-ce qui était attendu de l'exercice ? (Cela montrera que les deux groupes n'avaient pas la même information.)
 - Qu'avez-vous ressenti pendant la lecture des fiches et pendant les discussions ? Étiez-vous à l'aise avec votre rôle ? Avec le fait qu'il n'existait que deux rôles ? Pourquoi ?
 - Comment chaque groupe s'est-il comporté ? Quelles règles ont influencé vos comportements ? (Les sous-groupes peuvent expliquer leur rôle aux autres).

Déroulement suite

- Finalement, ces caractéristiques ne pourraient-elles pas être partagées par toutes les personnes, indépendamment du groupe ?
- Est-ce que le résultat vous satisfait ? Qui est responsable selon vous ?
- Qui ici pense que le Conseil a fait de son mieux ? Qui pense que le système était injuste malgré cela ? Est-ce que l'injustice venait des personnes ou de la structure ? Est-ce que la domination venait des personnes ou des règles ? Est-ce que le groupe Orange était meilleur ou juste avantagé ?
- Et si on extrapole cette simulation dans la vie réelle : qui écrit les règles ? Qui doit s'adapter à des règles qu'il/elle n'a pas écrites ? Qui peut ne jamais se poser la question du système ? Quel impact cela peut-il avoir sur les droits humains des personnes (liberté d'expression, non-discrimination etc.) ?

6. Écrivez ou lisez ensuite la définition du mot « patriarcat » du glossaire et demandez aux personnes si elles voient un lien avec ce qu'elles viennent de vivre. Faites ressortir notamment les concepts de domination masculine et de binarité homme/femme, et la violence de cette société pour les femmes et les personnes LGBTI+ qui sont considérés comme inférieures, ou même qui ne sont pas reconnues du tout comme les personnes non binaires.

7. Terminez en résumant : cette activité met en évidence le caractère souvent invisible des systèmes de domination. Des règles implicites, perçues comme naturelles, organisent en réalité un accès inégal au pouvoir et aux ressources. Les personnes en position dominante peuvent en bénéficier en pleine conscience, ou sans en avoir conscience, tandis que les personnes dominées en subissent les effets. Ainsi, même sans intention, des personnes peuvent contribuer au maintien d'un système injuste mais systémique. C'est pourquoi tout le monde est concerné pour créer un monde plus juste et équitable. Pour les personnes en position de pouvoir et de domination, il est important d'en prendre conscience et de réfléchir à la manière d'utiliser et de partager ce pouvoir.

Elle montre également que la domination masculine est légitimée par l'idée de l'infériorité des femmes ou des personnes d'autres genres que masculin. Les normes et stéréotypes de genre qui en découlent impactent le comportement des personnes, et produisent des inégalités concrètes dans de nombreux domaines (emploi, rémunération, accès aux responsabilités, représentation) pour les femmes et les personnes LGBTI+. Ces mécanismes structurent et alimentent le patriarcat, entendu comme un système de pouvoir organisant et perpétuant les inégalités.

2.

Introduction au genre et à l'orientation sexuelle et affective

1. Votre vision du genre

Photolangage

2. Sexe = Genre ?

Dessine-moi un être humain

3. Masculin ou féminin ?

Positionnements

4. Genre, sexe et orientations

Le dico

5. Comprendre et questionner

Quiz mouvant

1. Votre vision du genre

Photolangage

Objectifs

- Permettre une libre expression des représentations et des connaissances des personnes participantes sur le genre.
- Identifier et définir les notions clés liées au genre.



Durée

- 20 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Les photos (kit support 6)



Préparation

- Imprimez les photos.
- Prenez connaissance du glossaire et de la fiche mémo « Les origines des discriminations ».
- Disposez l'ensemble des images sur une table ou sur le sol, afin qu'elles soient visibles par l'ensemble du groupe.

Déroulement

1. Faites des sous-groupes de 4-5 personnes pour favoriser les échanges. Si ce n'est pas possible, l'activité fonctionne également en grand groupe. Attention toutefois à imprimer les photos en double si nécessaire.
2. Invitez les personnes participantes à choisir individuellement une image qui leur fait penser au genre. Laissez-leur du temps pour faire le tour des images en silence, puis prendre l'image qu'ils ont sélectionnée.
3. Entamez ensuite une discussion : les personnes qui le souhaitent peuvent partager pourquoi elles ont choisi cette image. Vous pouvez les guider en posant les questions suivantes : pourquoi est-ce que cette image vous fait penser au genre ? Qu'avez-vous ressenti en la voyant ? Est-ce que l'image vous fait penser à un droit en particulier ?

En parallèle, vous pouvez vous servir du glossaire et de la fiche mémo pour définir les mots donnés par les personnes participantes. Cette activité est un point de départ pour mieux connaître les représentations du groupe face au genre, et enrichir les échanges et les activités suivantes.

4. Finissez l'activité en posant les questions suivantes : selon vous, pourquoi est-ce que cette notion concerne tout le monde (hommes, femmes, personnes non binaires) ? Et pourquoi est-ce qu'il est important d'en parler ?

2. Sexe = Genre ?

Dessine-moi un être humain

Objectifs

- Différencier les caractéristiques biologiques et les caractéristiques culturelles d'un être humain.
- Identifier la notion d'intersexuation.
- Comprendre les notions de sexe et de genre.
- Comprendre la distinction entre identité de genre et expression de genre.



Durée

- 30 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 5 à 20 personnes



Matériel

- Feuilles
- Crayons
- Marqueurs
- Pâte à fixe
- Paperboard, grandes feuilles blanches que vous pouvez afficher sur une surface visible par l'ensemble des personnes participantes
- Tableau pour analyser les dessins (kit support 7)



Préparation

- Prenez connaissance de la fiche mémo « La non-discrimination, un droit humain » et du glossaire en fin de livret.

Déroulement

1. Distribuez à l'ensemble des personnes participantes une feuille et un crayon. Demandez à la moitié du groupe de dessiner un homme et à l'autre moitié une femme, de la façon la plus détaillée possible.
2. Affichez l'ensemble des dessins sur une surface visible par l'ensemble des personnes participantes.
3. Reproduisez le tableau du kit support sur une feuille de paperboard :

	Caractéristiques biologiques	Caractéristiques culturelles
Femme	A	C
Homme	B	D

Demandez à l'ensemble du groupe d'identifier et de placer dans les cases du tableau les différentes caractéristiques des individus dessinées. Par exemple :

- A : poitrine
- B : barbe
- C : robe
- D : poils aux jambes

Certaines réponses seront biologiques ET culturelles, par exemple, les hommes et les femmes possèdent des poils sur les jambes, cependant les conserver et/ou les montrer peut aussi relever d'une culture, ou d'un choix propre.

4. Entamez ensuite une discussion, en vous appuyant sur les fiches mémo et le glossaire :

De manière générale :

- Qu'est-ce qu'on voit en premier chez les individus ? (Ce qui relève du genre et non du sexe.)
- Qu'est-ce qui permet de différencier les hommes des femmes socialement, au premier coup d'œil ? Et biologiquement (en médecine par exemple) ?
- La plupart des éléments dessinés relèvent-ils plutôt de caractéristiques biologiques ou socio-culturelles ?

Sur le genre :

- Est-ce que les caractéristiques que vous avez dessinées correspondent à toutes les femmes et tous les hommes que vous connaissez ?
- Est-ce que les éléments relevant du genre sont les mêmes partout dans le monde ? Ont-ils été les mêmes à toutes les époques ? Vous pouvez parler par exemple des talons hauts à la Renaissance, ou du kilt porté par des hommes en Écosse. La discussion permettra de comprendre que le genre est une construction sociale qui dépend du contexte géographique, culturel, et peut donc évoluer dans le temps.
- Peut-on connaître l'identité de genre d'une personne à partir de ce que l'on voit ? Rappelez la définition d'identité de genre (identité que nous ressentons, qui est l'expérience intime

Déroulement suite

et personnelle que chaque personne a de son genre). Expliquez ensuite que chaque personne peut exprimer son genre de manière individuelle dans sa façon d'utiliser codes sociaux (vêtements, attitude, langage, etc.) et corporels (corporalité, hormones, opérations, etc.) : c'est ce qu'on appellera alors son expression de genre.

genre, c'est-à-dire la manière dont les personnes expriment leur genre avec les codes socio-culturels, et enfin qu'il existe le sexe biologique d'une personne qui peut aussi dépasser le schéma binaire, notamment pour les personnes intersexes.

Sur le sexe :

- Est-ce que toutes les caractéristiques biologiques qui permettent de déterminer le sexe d'une personne sont présentes sur les dessins ? Quelles sont celles qui sont absentes ou invisibles (les hormones, les chromosomes, les gonades...) ?

- Comment appelle-t-on les personnes dont les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux normes de l'une ou l'autre des catégories femme/homme ? Introduisez les termes « intersexuation », « personne intersexe », « variation des caractéristiques sexuelles » grâce au glossaire. Pour illustrer votre propos, vous pouvez donner le pourcentage des personnes intersexes dans la population mondiale : selon l'Organisation des Nations unies, 1,7%.

5. Terminez cette activité en rappelant que l'identité d'une personne est composée de son identité de genre et que cela ne correspond pas forcément au schéma binaire homme/femme. Il existe aussi l'expression de

3. Masculin ou féminin ?

Positionnements

Objectifs

- Aborder les stéréotypes de genre.
- Comprendre que le genre est une construction sociale et culturelle.
- Échanger sur les concepts de binarité et de non-binarité.



Durée

- 30 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 8 :
 - Panneaux « Masculin » / « Féminin »
 - Liste des énoncés et informations sur le stéréotypes et les évolutions en France



Préparation

- Imprimez les panneaux.
- Dégagez la salle des tables et chaises si nécessaire.
- Affichez les panneaux « masculin » et « féminin » sur des murs opposés.
- Prenez connaissance de la fiche mémo « Les origines des discriminations » et du glossaire.

Déroulement

1. Demandez aux personnes participantes de se mettre au centre de la salle entre les panneaux « masculin » et « féminin ».
2. Lisez la liste des énoncés, les uns après les autres, et demandez : « dans notre société aujourd'hui, est-ce que ce mot est plutôt associé à une caractéristique féminine ou masculine ? ». En fonction de leur réponse, les personnes se positionnent en silence à côté des panneaux « masculin » ou « féminin ». Expliquez qu'elles doivent obligatoirement choisir un côté de la salle.
3. À la fin de la liste ou si plusieurs personnes expriment verbalement leur inconfort à choisir un côté au cours de l'activité, demandez aux personnes participantes : qu'avez-vous ressenti pendant cette activité ? Avez-vous eu des difficultés à vous positionner sur certains mots ou expressions ? Si oui, pourquoi ? Connaissez-vous d'autres qualités, modes d'expressions ou statuts sociaux ou professionnels qui sont encore (ou étaient il y a encore peu) généralement qualifiés de « masculin » ou « féminin » en France ? Appuyez-vous sur la fiche d'information pour étayer les discussions.
4. Expliquez que cette pratique renvoie aux stéréotypes de genre, des « idées toutes faites du rôle dans lesquels on enferme l'homme (« fort et protecteur ») et la femme (« douce et maternelle ») ». Selon ce principe, toute apparence ou conduite différente est jugée « anormale ».
5. Enlevez les 2 panneaux « féminin » et « masculin » du mur. Expliquez que « masculin » et « féminin » peut renvoyer à une conception binaire alors qu'il existe d'autres possibilités. Par exemple, une personne non-binaire est une personne dont l'identité de genre se situe en dehors du modèle binaire masculin ou féminin.
6. Demandez au groupe de se mettre en cercle et lisez à nouveau la liste des énoncés à voix haute. Demandez à chaque personne de sélectionner parmi cette liste au moins deux mots qui peuvent décrire des personnes de genres différents, et demandez aux volontaires de partager leurs exemples.
7. Une fois la liste parcourue, expliquez que « Le genre est une construction sociale et culturelle, distincte du sexe biologique, qui s'exprime souvent sur un spectre entre la féminité et la masculinité ». Demandez aux personnes participantes si elles connaissent la définition des stéréotypes et normes de genre (appuyez-vous sur le glossaire), et si elles ont des exemples d'autres cultures dans lesquelles les modes d'expression de genre sont différents de ceux qui prévalent ou prévalaient en France.

Par exemple, « les hommes ne peuvent porter que des pantalons » :

Déroulement suite

vous pouvez présenter différents styles vestimentaires dans divers pays, comme le sarong en Malaisie, le yukata au Japon ou la djellaba au Maroc, qui pourraient s'apparenter à des jupes ou des robes en France, et qui sont pourtant portés par des hommes.

8. Pour conclure, demandez aux personnes participantes en quoi, selon elles, les stéréotypes de genre peuvent donner lieu à des violations des droits humains et des discriminations. Vous pouvez rappeler l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

4. Genre, sexe et orientations

Le dico

Objectifs

- Savoir distinguer les notions d'orientation sexuelle, d'identité de genre, et d'intersexuation.
- Connaître les principaux concepts et termes employés au regard de ces notions.
- Être sensible à l'importance de la bonne dénomination.



Durée

- 45 minutes



Public

- À partir de 14 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Pâte à fixe
- Kit support 9 :
 - Panneaux « Orientation sexuelle », « Identité de genre », « Intersexuation »
 - Cartes à imprimer et découper
 - La liste des définitions
 - Exemple de mur possible



Préparation

- Prenez connaissance des fiches mémo « Les origines des discriminations », « La non-discrimination, un droit humain » et du glossaire.
- Imprimez et découpez les panneaux et les cartes.
- Assurez-vous que le groupe puisse se déplacer librement dans la salle.
- Disposez les cartes « définition » face visible sur une table.

Déroulement

1. Commencez par dire que les orientations sexuelles et affectives et les identités de genre sont multiples et concernent l'humanité entière. C'est pour cela qu'il existe de nombreux acronymes et termes pour les désigner. Il est important de les connaître pour respecter l'identité de chaque personne. Par exemple, l'acronyme LGBTI+ recouvrent des réalités bien différentes, et le « + » dans le sigle LGBTI+ inclue les personnes qui ne s'identifient pas dans les normes hétérosexuelles ou binaires masculin/féminin.
2. Expliquez que vous allez spécifiquement parler de termes abordant 3 notions différentes : l'identité de genre, l'orientation sexuelle et le sexe biologique. Affichez les 3 panneaux correspondants sur 3 murs distincts de la salle, puis lisez chaque définition et demandez au groupe à quelle notion elle correspond. Quand le groupe est d'accord, affichez la définition sous la notion. Assurez-vous que l'ensemble des personnes a bien compris ces définitions.
3. Divisez ensuite le groupe en binômes. Donnez à chaque binôme une carte « mot ou expression » et demandez-leur de retrouver la carte « définition » correspondante, parmi celles que vous avez disposées dans la salle en amont.
4. Lorsque les binômes ont retrouvé les deux cartes correspondantes (mot et définition), demandez-leur de les accrocher avec de la pâte à fixe sur les murs correspondants, suivant s'il s'agit d'une notion liée à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle ou au sexe biologique.
5. Donnez une nouvelle carte « mot ou expression » aux binômes qui ont terminé et répétez l'opération jusqu'à ce que toutes les cartes « mot ou expression » aient été distribuées.
6. Lorsque toutes les cartes ont été mises au mur, relisez-les en grand groupe et vérifiez les définitions grâce au kit support. Vous pouvez vous appuyer sur l'exemple de mur dans les kits supports pour cette partie. Assurez-vous que les notions sont bien comprises par l'ensemble des personnes participantes, et répondez aux questions si nécessaire.
7. Concluez en rappelant l'importance de respecter ces dénominations pour respecter l'identité de chaque personne, un droit fondamental. Par ailleurs, vous pouvez rappeler que les définitions contenues dans ce glossaire sont amenées à évoluer, puisque la meilleure façon de parler de l'identité et du genre évolue constamment. Encouragez-les à se laisser guider par les personnes avec lesquelles elles échangent, et par les termes qu'elles utilisent pour nommer leurs propres identités et orientations.

5. Comprendre et questionner

Quiz mouvant

Objectifs

- Faire le point sur ses connaissances sur les notions de genre, sexe et orientation sexuelle et affective.



Durée

- 30 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 6 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 10 :
 - Panneaux A, B, C, D
 - Questions et réponses au quiz



Préparation

- Imprimez les questions et réponses au quiz.
- Prenez connaissance des fiches mémos et du glossaire.
- Dégagez la salle pour que les personnes puissent bouger facilement.
- Affichez les panneaux A, B, C, D dans 4 zones distinctes de la salle (au sol ou au mur) pour qu'ils soient bien visibles.

Déroulement

1. Demandez aux personnes participantes de former des sous-groupes de minimum 3 personnes.
2. Expliquez que vous allez faire un point sur leurs connaissances sur les notions de genre, d'orientation sexuelle et affective et d'intersexuation.
3. Posez les questions à voix haute et demandez aux personnes des sous-groupes de choisir dans un temps limité la bonne réponse, et de se déplacer dans la zone correspondante. Quand plusieurs réponses sont bonnes, annoncez-le à voix haute, et indiquez que les membres des sous-groupes peuvent se disperser sur les différentes zones représentant ces bonnes réponses.
4. Avant de passer à la question suivante, demandez à des volontaires d'expliquer leur choix et d'ajouter des compléments d'information si nécessaire, en vous appuyant sur le kit support.

3

Des atteintes aux droits humains

1. Les violences fondées sur le genre

Iceberg

2. Des droits humains universels ?

Analyse

3. Témoigner

Étude de cas

4. Pouvoir aimer qui l'on aime

Podcast

5. L'intersectionnalité

Étude de cas

Avant de faire ces activités, nous conseillons d'animer des activités générales sur les discriminations (cf. livret « Les discriminations »).

1. Les violences fondées sur le genre

Iceberg

Objectifs

- Identifier les différentes formes de violences fondées sur le genre.
- Comprendre les origines des violences fondées sur le genre.
- Comprendre le principe du continuum de la violence fondée sur le genre.



Durée

- 50 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 2 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 11 :
 - L'iceberg à remplir
 - L'iceberg des violences fondées sur le genre
 - Mots et définitions à relier
 - Tableau des violences fondées sur le genre
- Stylos
- Vidéoprojecteur



Préparation

- Imprimez le document « Mots et définitions à relier » pour chaque personne participante.
- Imprimez le schéma « L'iceberg des violences fondées sur le genre » et l'iceberg à remplir pour chaque sous-groupe.
- Préparez le vidéoprojecteur.

Déroulement

1. Expliquez à l'ensemble des personnes participantes que vous allez travailler sur les violences fondées sur le genre. Prévenez-les que vous allez aborder les différentes formes de violences qui existent, telles que les violences sexuelles. Les personnes peuvent donc choisir de participer ou quitter l'activité à tout moment.
2. Constituez des groupes de 3-4 personnes et distribuez-leur le document « Mots et définitions à relier ». Laissez le temps à chaque sous-groupe de relier les définitions aux mots correspondants, puis partagez les réponses en grand groupe. Appuyez-vous sur le kit support pour compléter.
3. Projetez ensuite l'image de l'iceberg vide et expliquez qu'il s'agit d'un schéma pour représenter les violences de genre (aussi appelé l'iceberg des violences sexistes et sexuelles). Posez les questions suivantes : que voyez-vous sur l'image ? Que signifient les parties visibles et invisibles selon vous ?
4. Expliquez que vous allez reconstituer l'iceberg des violences de genre. Distribuez un exemplaire de l'iceberg vide à chaque sous-groupe et demandez-leur de noter sur leur iceberg les mots qu'ils ont reliés précédemment : ils doivent les positionner en respectant les parties visibles/invisibles et manifestations explicites/implicites.
5. Projetez ensuite la version d'Amnesty International Espagne et comparez-la aux versions des sous-groupes : quelles sont les différences ? Pourquoi ? Comment avez-vous choisi de positionner les mots ? Avez-vous des exemples qui permettent de démontrer que ces comportements sont visibles ou invisibles, explicites ou implicites ? Que faut-il retenir de ce schéma ? Et quels liens avec les droits humains ?
6. Clôturez l'activité en disant qu'il existe dans notre société des violences fondées sur le genre, qui sont le résultat des rôles de genre stéréotypés, de la discrimination envers les femmes et les personnes LGBTI+, des relations de pouvoir inégales entre les genres, ou des normes sociales discriminatoires. Ces violences sont multiples (verbales, physiques, sexuelles, économiques, ou encore psychologiques) et forment un continuum selon la sociologue Liz Kelly (1987). Ce continuum permet de souligner la fréquence de ces violences tout au long d'une vie : toute femme ou personne LGBTI+ rencontre à un moment de sa vie une de ces violences. Ainsi, ce concept met en avant le lien entre toutes ces formes de violences, de la remarque sexiste qui peut sembler la plus anodine, à une violence physique pouvant entraîner la mort.

Les violences de genre sont une atteinte aux droits humains parce qu'elles violent l'égalité entre les êtres

Déroulement suite

humains (article 1 de la DUDH) et constituent une discrimination fondée sur le genre (article 2).

Elles empêchent les victimes de vivre libres, en sécurité et avec dignité.

2. Des droits humains universels ?

Analyse

Objectifs

- Aborder les questions d'universalité, d'indivisibilité et d'inaliénabilité des droits humains.
- Prendre conscience des atteintes aux droits humains fondées sur le genre et sur l'orientation sexuelle et affective.



Durée

- 60 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- 5 à 30 personnes



Matériel

- Post-it
- Stylos
- Kit support 12 :
 - Fiches situations à compléter
 - Fiches situations avec des pistes de réponses
- Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée (kit support 15)



Préparation

- Imprimez la DUDH en version simplifiée et les fiches situations.
- Prenez connaissance des fiches mémo « L'indispensable sur les droits humains » et « La DUDH ».

Déroulement

1. Répartissez les personnes participantes en sous-groupes de 3 à 4 personnes et distribuez à chaque sous-groupe une Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en version simplifiée et une ou plusieurs fiches situations en fonction du nombre total de personnes.
2. Donnez-leur quelques minutes pour trouver les articles de la DUDH qui représentent les droits bafoués dans leur fiche situation.
3. Demandez-leur ensuite de présenter en grand groupe leur situation et les droits atteints. Vous pouvez compléter si nécessaire grâce aux pistes de réponses du kit support. Passez ensuite à un autre groupe, jusqu'à ce que toutes les situations aient été évoquées.
4. Entamez enfin une discussion :
 - Qu'avez-vous retenu de ces situations ?
 - Est-ce que quelqu'un parmi vous peut expliquer ce que nous appelons l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des droits humains ?

Complétez les échanges grâce aux fiches mémos et au glossaire. Terminez en rappelant que tous les êtres humains doivent pouvoir exercer leurs droits, sans aucune distinction, notamment fondées sur le genre, les caractéristiques sexuelles, ainsi que l'orientation sexuelle et affective. C'est le droit à la non-discrimination.

3. Témoigner

Étude de cas

Objectifs

- Prendre connaissance de portraits de personnes engagées pour les droits humains, notamment les droits des femmes et les droits des personnes LGBTI+.
- Sensibiliser aux violations des droits humains vécues par ces personnes dans le monde.



Durée

- 50 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Les portraits (kit support 13).



Préparation

- Imprimez les portraits.

Déroulement

1. Répartissez les personnes participantes en sous-groupes de 2 à 4 personnes et donnez-leur un portrait. Plusieurs sous-groupes peuvent travailler sur un même portrait en fonction du nombre total de personnes.
2. Demandez à chaque sous-groupe de lire le portrait et de préparer une présentation de la situation de la personne et des droits qu'elle défend. Pour les guider, vous pouvez leur poser ces questions : quelle est son histoire ? De quel pays est-elle originaire ? Quel est son combat ? Quelles difficultés a-t-elle rencontrées ? Quelles violations de ses droits a-t-elle subies ? A-t-elle obtenu des victoires ?
3. Demandez à chaque sous-groupe de venir présenter le fruit de son travail à l'ensemble des personnes participantes.
4. Lancez ensuite une discussion en grand groupe : qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez découvert les portraits ? Voyez-vous des similitudes entre les situations ? Des différences ? Connaissez-vous d'autres acteurs et actrices de défense des droits des personnes LGBTI+ et des femmes en France ou dans le monde ?
5. Pour donner suite à cette activité, vous pouvez proposer de créer une galerie de portraits à exposer dans un lieu de passage, pour faire connaître l'histoire et le combat de ces personnes autour de vous.

4. Pouvoir aimer qui l'on aime

Podcast

Objectifs

- Étudier une situation de discrimination fondée sur le genre et l'orientation sexuelle.
- Comprendre l'impact concret pour les personnes et leurs droits.



Durée

- 60 minutes



Public

- À partir de 14 ans
- De 2 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 14 :
 - Fiche de compréhension du podcast
 - Fiche d'information sur la situation en Pologne en 2024
- La DUDH en version simplifiée (kit support 15)
- Un ordinateur ou un téléphone
- Une connexion Internet



Préparation

- Prenez connaissance du document sur la situation en Pologne en 2024.
- Imprimez la fiche de compréhension sur le podcast et la version simplifiée de la DUDH pour chaque personne participante.
- Écoutez le podcast "Pologne, pouvoir aimer qui l'on aime", épisode 1 – « “Les criminelles” les plus recherchées du pays » (17 minutes).

Déroulement

Nous proposons de découper l'animation en trois temps :

1. Avant l'écoute :

- Lancez une discussion pour rappeler les éléments abordés dans les précédentes activités : quels mots et notions avez-vous retenu ? Appuyez-vous sur les fiches mémos et le glossaire.
- Introduisez également le contexte et le sujet du podcast par des échanges : que savez-vous de la situation relative aux droits des femmes et des personnes LGBTI+ en Pologne ? Appuyez-vous sur le kit support et expliquez que vous allez parler du cas de trois militantes : Elzietą Podleżna, Anna Prus et Joanna Gzyra-Iskandar.

2. Au moment de l'écoute :

- Expliquez-leur que vous allez écouter le premier épisode d'une saison de podcast produit par Amnesty International France nommé "We made it" (« On a réussi »), en vous arrêtant à plusieurs reprises pendant l'écoute (proposition de découpage dans le kit support).
- Distribuez aux personnes participantes la fiche de compréhension, sur laquelle elles peuvent prendre des notes pendant l'écoute.

3. Après l'écoute :

- Après chaque partie, prenez le temps de vous assurer de la bonne compréhension de toutes les personnes : que s'est-il passé ? Qui est intervenu dans ce passage ? Quels éléments vous semblent importants ? Pourquoi ?
- Demandez à des volontaires de résumer l'ensemble de l'épisode, et complétez si nécessaire.
- Clôturez l'activité par une discussion : qu'avez-vous ressenti pendant cette écoute ? Qu'avez-vous appris ?
- Distribuez à chaque personne participante un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en version simplifiée, et proposez-leur de lire individuellement ou en groupe. Demandez-leur ensuite d'identifier les droits bafoués dans cette situation, et donc les articles correspondants. Les articles 1, 2, 3, 6, 7, 10, 11, 18, 19, 29 et 30 pourront être mentionnés.

Pour aller plus loin : pour prolonger la séance, vous pouvez écouter d'autres épisodes du podcast Pologne : Pouvoir aimer qui l'on aime pour connaître plus en détail le parcours judiciaire des trois militantes polonaises. Ou même écouter la saison 6 « Sœurs in power », qui dénonce les violences sexistes et sexuelles.

Variante : l'écoute du podcast peut se faire en dehors du temps d'animation, et un échange collectif peut être organisé en présentiel.

5. L'intersectionnalité

Étude de cas

Objectifs

- Comprendre les définitions de discrimination et d'intersectionnalité.
- Identifier des situations d'intersectionnalité.
- Saisir l'importance de cette approche dans la lutte contre les discriminations.



Durée

- 45 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 3 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 16 :
 - Liste des critères de discrimination dans la loi française
 - Cas de personnes discriminées et conseils



Préparation

- Imprimez la liste des critères de discrimination et les cas.
- Prenez connaissance des notions du glossaire et de la fiche mémo « La non-discrimination, un droit humain ».

Déroulement

1. Commencez par interroger les personnes participantes sur leur connaissance de la notion de discrimination. Complétez leurs réponses à l'aide du glossaire.
2. Précisez que la législation française reconnaît 26 critères de discrimination. Invitez ensuite le groupe à en citer quelques-uns, puis distribuez la liste correspondante. Prenez un temps pour les parcourir et les vérifier collectivement.
3. Constituez des sous-groupes de 3 à 4 personnes et remettez-leur les situations illustrant des cas de discrimination. Proposez-leur d'identifier les critères en jeu dans chaque exemple.
4. Organisez une mise en commun des analyses, en vous appuyant sur les conseils pour enrichir et préciser les réponses.
5. Lancez enfin un échange : quel point commun relie ces différentes situations ? (Présence de plusieurs critères de discrimination). Ces situations existeraient-elles si un seul critère était présent ? Comment nomme-t-on ces formes de discriminations qui se combinent et se renforcent ? Introduisez ici la notion d'intersectionnalité et sa définition, et faites la distinction avec la discrimination multiple, en vous appuyant sur la fiche mémo.
6. Terminez en expliquant que les personnes qui subissent plus d'une discrimination sont souvent les plus marginalisées. Il est indispensable de prendre en compte cette approche intersectionnelle pour comprendre l'ampleur des difficultés qu'elles rencontrent, et proposer des politiques publiques et des recommandations les plus adaptées et les plus susceptibles d'améliorer leur situation.

4

Les luttes pour la justice de genre

1. Le cadre juridique

Frise chronologique

2. Qui doit lutter ?

Débat mouvant

3. Journées internationales

Agenda

4. Des histoires de luttes

Recherche documentaire

5. Les défenseur·es des droits

Exposition

1. Le cadre juridique.

Frise chronologique

Objectifs

- Connaître des grandes dates de l'histoire sur la lutte contre les discriminations en France et dans le monde, notamment liée au genre et à l'orientation sexuelle et affective.
- Découvrir des textes historiques sur les droits des femmes et des personnes LGBTI+.
- Connaître le concept de la justice de genre.



Durée

- 50 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Des marqueurs et stylos.
- Kit support 17 :
 - Cartes « Dates »
 - Cartes « Noms des textes juridiques »
 - Cartes « Descriptions des textes juridiques »
 - Tableau des textes juridiques



Préparation

- Choisissez et imprimez les cartes en fonction du nombre de personnes participantes. Découpez-les pour que chaque item soit sur une feuille à part.
- Prenez connaissance et imprimez le document « Tableau des textes juridiques ».
- Prenez connaissance de la fiche mémo « Le cadre juridique ».
- Au besoin, mettez les tables et chaises sur le côté de la pièce, pour laisser suffisamment de place pour se déplacer.

Déroulement

1. Divisez les personnes participantes en deux groupes de même effectif. Distribuez à chacun des membres du premier groupe une carte « Nom des textes » et à chacun des membres du deuxième groupe une carte « description ».
2. Demandez ensuite aux personnes du premier groupe d'aller à la rencontre des personnes du deuxième groupe, afin de retrouver la description correspondante à leur carte « Nom des textes ». Des binômes associant les cartes « Nom des textes » et les cartes « description » sont ainsi formés.
3. Chaque binôme présente ensuite ses cartes à voix haute afin de vérifier de manière collective les réponses. Encouragez-les à reformuler la carte « description » pour l'expliquer aux autres personnes. Vous pouvez vous aider du document « Tableau des textes juridiques ». À ce stade, vous pouvez demander s'il y a des questions sur ces textes.
4. Placez ensuite au sol les cartes « dates » de manière à créer une frise chronologique, et invitez les binômes à placer leurs cartes « Nom des textes » et « description » par ordre chronologique. Vérifiez ensemble que la chronologie des événements a été respectée à l'aide du document « Tableau des textes juridiques ».
5. Vous pouvez ensuite questionner les personnes participantes : quels sont les textes que vous retenir ? En connaissez-vous d'autres ? Quels sont leurs objectifs généraux ?
6. Terminez en expliquant que ces instruments juridiques internationaux et régionaux visent à protéger spécifiquement les droits des femmes et les droits des personnes LGBTI+. Bien qu'il s'agisse de droits humains universels, ils ont été élaborés pour répondre aux vulnérabilités particulières de ces groupes, dont les droits sont encore fréquemment violés. Tous ces textes visent à promouvoir la justice de genre : cela fait référence à un monde où les personnes de tous les genres sont valorisées de manière égale, peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination et sur une base égale, et sont en mesure de partager équitablement la distribution du pouvoir, des connaissances et des ressources.

Pour aller plus loin : vous pouvez proposer d'étudier certains textes en entier ou par extraits, grâce aux liens du kit support, et ainsi comparer les points communs et les différences entre les articles et la vision de ces textes.

2. Qui doit lutter ?

Débat mouvant

Objectifs

- Créer un espace de dialogue sur les solutions à apporter contre les discriminations, notamment envers les personnes LGBTI+ et les femmes.
- Identifier des institutions actrices de la lutte contre les discriminations.



Durée

- 40 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- 8 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 18 :
 - Panneaux « D'accord » et « Pas d'accord ».
 - Les affirmations polémiques.



Préparation

- Imprimez les panneaux « D'accord » et « Pas d'accord », et les affirmations polémiques.
- Divisez l'espace de la salle en deux parties : d'un côté « D'accord », de l'autre « Pas d'accord », en affichant les panneaux à chaque extrémité.
- Prenez connaissance des fiches mémo « La non-discrimination, un droit humain » et « Le cadre juridique ».

Déroulement

1. Invitez les personnes participantes à former une colonne séparant les espaces « D'accord » et « Pas d'accord ».
2. Lisez une première affirmation au groupe, par exemple « Il revient aux organisations internationales et aux associations de se battre pour les droits des femmes. ». Puis invitez les personnes à se positionner physiquement dans la salle du côté « D'accord » ou « Pas d'accord ».
3. Une fois que l'ensemble des personnes participantes s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur choix. Précisez au groupe que :
 - Aucune opinion n'est définitive : si une personne du camp opposé est en accord avec l'argument proposé, elle fait un pas vers l'autre. Toute personne peut changer de position au cours du débat autant de fois qu'elle le veut : vous pouvez alors lui demander d'expliquer ce qui a motivé son nouveau positionnement.
 - Chaque personne peut se positionner d'un côté en pensant « je suis d'accord parce que... mais ... », l'idée étant d'échanger des arguments et non pas de camper sur un positionnement.
4. Distribuez ensuite tour à tour la parole à chaque côté afin que les deux parties déroulent leurs arguments jusqu'à épuisement. À la fin des discussions, proposez aux personnes qui ont été sensibles ou convaincues par un argument du camp opposé de faire un pas en avant. Demandez aux volontaires d'expliquer leur choix et la nuance que cela apporte à leur positionnement.
5. Vous pouvez alors passer à l'affirmation suivante en demandant au groupe de se repositionner au centre.
6. Une fois que vous avez débattu à partir de plusieurs affirmations, demandez aux personnes : selon vous, qui sont les acteurs importants de la lutte contre les discriminations ?
7. Pour conclure, n'oubliez pas de mentionner le Défenseur des droits, autorité indépendante de lutte contre les discriminations en France (fiche mémo). Cette institution veille au respect des libertés et des droits des citoyennes et citoyens par les administrations et organismes publics. Ses domaines de compétence sont : la défense des droits des usagers des services publics, la protection des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, le respect de

Déroulement suite

la déontologie de la sécurité, la protection des lanceurs d'alerte. En France, il est également possible de dénoncer les discriminations en ligne sur la plateforme Pharos, et de saisir la Cour européenne des droits de l'homme au niveau européen.

Variante : plutôt que de demander aux personnes participantes de se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle de façon nette, vous pouvez leur proposer de se placer sur un continuum entre les deux côtés, en fonction de leur degré d'adhésion avec l'affirmation, ou bien créer une zone entre les deux camps (« la rivière du doute ») pour les personnes ne souhaitant pas se positionner. Vous pouvez également demander aux personnes participantes de discuter en petits groupes afin d'affiner leurs arguments avant la discussion collective.

3. Journées internationales

Agenda

Objectifs

- Connaître les principales journées internationales liées à la lutte contre les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle et affective.
- Comprendre que ces luttes s'inscrivent dans une mobilisation continue tout au long de l'année.
- Encourager l'engagement individuel et collectif en faveur de l'égalité et des droits humains.



Durée

- 45 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 19 :
 - Cartes « Journées internationales »
 - Cartes « Descriptions des journées internationales »
 - Tableau des Journées internationales
- Feuilles grand format ou paperboard (1 par mois)
- Feutres, stylos
- Ruban adhésif ou pâte à fixe
- Post-it



Préparation

- Imprimez et découpez les cartes « Journées internationales » et les cartes « Descriptions ».
- Étalez les cartes « Descriptions » sur des tables, bien visibles.
- Préparer les panneaux sur paperboard, avec le nom des mois de l'année ayant des Journées internationales.
- Prenez connaissance et imprimez le « Tableau des Journées internationales ».

Déroulement

- 1.** Distribuez une carte « Journées internationales » à chaque personne ou à des binômes en fonction du nombre de personnes participantes. Demandez-leur de circuler dans la salle et de retrouver la carte « Descriptions » correspondant à leur Journée internationale. Encouragez les personnes à se parler pour choisir la bonne option.
- 2.** Affichez les panneaux par mois et invitez les personnes participantes à venir coller leurs cartes sur le mois correspondant. Vérifiez collectivement les associations, en vous appuyant sur le « Tableau des Journées internationales », et assurez-vous que le vocabulaire est bien compris.
- 3.** Entamez ensuite une discussion : quelles journées internationales connaissiez-vous déjà ? Lesquelles sont nouvelles pour vous ? Pourquoi certaines Journées sont-elles plus visibles que d'autres ? Selon vous, pourquoi est-il important de multiplier ces temps de mobilisation ?
- 4.** Concluez en soulignant que la défense des droits des femmes et des personnes LGBTI+ est un engagement continu, et non limité à des dates symboliques. Puis proposez une mise en action : chaque personne choisit une journée internationale qui lui parle particulièrement, et note sur un post-it une action concrète qu'elle pourrait réaliser (par exemple : s'informer, sensibiliser son entourage, participer à un événement, organiser une activité, relayer une campagne...). Les post-it sont collés sur les panneaux correspondants. Affichez ensuite les panneaux dans un lieu de passage pour prolonger la réflexion.

4. Des histoires de luttes

Recherche documentaire

Objectifs

- Connaître les temps forts de la lutte contre les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle et affective.
- Connaître les histoires et les origines de ces temps forts.



Durée

- 60 minutes



Public

- À partir de 12 ans
- De 12 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 20 :
 - Documents à remplir pour la recherche documentaire
 - Descriptions des histoires des Journées internationales
- Vieux magazines ou journaux à découper
- Ciseaux
- Colle
- Marqueurs
- Feuilles cartonnées
- Ordinateurs ou téléphones, avec connexion Internet



Préparation

- Prenez connaissance des descriptions des histoires sur les Journées internationales.
- Imprimez les documents à remplir pour la recherche documentaire.

Déroulement

1. Répartissez les personnes participantes en sous-groupes de 3-4 personnes. Distribuez-leur un des documents à remplir en expliquant qu'il s'agit de plusieurs journées importantes pour célébrer et défendre les droits humains, notamment liés au genre et à l'orientation sexuelle et affective.

2. Demandez-leur de faire une recherche documentaire sur la journée qui leur a été distribuée, qu'elles devront présenter à l'ensemble du groupe ensuite. Pour guider leur recherche, proposez-leur de répondre aux questions du kit support.

Il est possible de distribuer la même journée à plusieurs sous-groupes en fonction du nombre total de personnes participantes.

3. Lorsque tous les sous-groupes ont terminé, regroupez les sous-groupes ayant travaillé sur la même journée et demandez-leur de préparer un résumé qui sera présenté à l'ensemble des personnes.

4. Laissez trois minutes à chaque groupe pour présenter son résumé, puis posez quelques questions :

- Que retenez-vous de ces histoires ?
Sur le contexte d'origine et sur les personnes qui les ont portées ?
- Connaissiez-vous ces histoires ?
Pourquoi est-ce important de

connaître ces différents temps et de faire vivre cette mémoire ?

Terminez la discussion en expliquant qu'il est important de faire connaître et rendre visible ces luttes, pour continuer à faire vivre ces combats et à défendre ces droits.

5. Proposez enfin aux groupes de préparer des pancartes avec un slogan et des images, pour donner envie à d'autres de célébrer une de ces journées. Mettez à disposition magazines, colle et feuille cartonnée pour les confectionner. Vous pouvez ensuite les afficher dans un lieu de passage (bibliothèque, couloirs etc.).

5. Les défenseur·es des droits humains

Exposition

Objectifs

- Connaître des exemples de personnes engagées contre les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle et affective.
- Permettre une réflexion sur les moyens d'action dont disposent les êtres humains pour défendre leurs droits.
- S'approprier les combats et sensibiliser d'autres personnes.



Durée

- 1h30



Public

- À partir de 12 ans
- De 10 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 21 :
 - Passeport de visite
 - Portraits des défenseur·es des droits
- Des vieux magazines
- Du papier cartonné
- Des ciseaux, de la colle, des feutres
- Ordinateurs ou téléphones, avec connexion Internet



Préparation

- Choisissez et imprimez les portraits des défenseur·es des droits que vous souhaitez étudier, en fonction du nombre total de personnes participantes.

Déroulement

1. Commencez par demander :
« Qu'est-ce qu'un-e défenseur-e des droits humains ? ». Expliquez que l'expression « défenseur-es des droits humains » désigne toute personne qui, individuellement ou avec d'autres, agit pour promouvoir et protéger les droits humains.
2. Répartissez les personnes participantes en sous-groupes de 3-4 personnes, et distribuez-leur un portrait d'un-e défenseur-e des droits humains. Chaque sous-groupe lit le texte et fait une recherche documentaire pour répondre aux questions : qui est cette personne ? Que défend-elle ? Quels risques a-t-elle pris ? Pourquoi ?
3. Expliquez ensuite aux personnes qu'elles vont devoir préparer une exposition immersive avec un stand, une affiche ou un support visuel montrant le combat de leur défenseur-e, et une présentation orale courte. Il est important de préciser que la présentation doit commencer par « Je représente... » et le récit doit être à la troisième personne (« dans sa vie, elle a ... »). Pour s'assurer du respect de ces personnes, il est interdit de les caricaturer ou d'imiter leur accent ou apparence. Pour créer l'affiche, mettez à disposition des feutres, des vieux magazines et toutes les fournitures nécessaires.
4. L'exposition peut ensuite avoir lieu, en attribuant des rôles parmi les sous-groupes : une personne représentant le-la défenseur-e et une personne médiatrice qui restent sur leur stand, et une (ou plusieurs) personne observatrice qui va visiter les autres stands. Les rôles tourneront pour que tout le monde incarne chaque rôle. Distribuez à la personne observatrice un passeport de visite pour qu'elle puisse poser des questions et noter les réponses pendant sa visite.
5. Effectuer une rotation des rôles toutes les 5-10 minutes en fonction du temps dont vous disposez. Vous pouvez avoir un minuteur visible et un signal sonore pour la rotation, ou annoncer la fin des tours à voix haute. Encouragez les personnes à visiter au moins deux stands.
6. Faites enfin un bilan de l'exposition : quelle personne vous a le plus marqué ? Quels points communs entre ces parcours ? Pourquoi ces personnes ont-elles décidé d'agir ? Par quels moyens ?

5

Des actions collectives et individuelles

1. Explorer des récits alternatifs

Saynètes

2. Des voix pour changer nos rues

Prépare ton pitch !

3. Changer de refrain

Chansons

4. Mur de l'engagement

Action !

1. Explorer des récits alternatifs

Saynètes

Objectifs

- Savoir identifier des comportements non inclusifs.
- Développer l'empathie vis-à-vis des personnes subissant des micro-agressions ou des discriminations.
- Imaginer des récits et des comportements alternatifs pour lutter contre les micro-agressions et les discriminations au quotidien.



Durée

- Entre 1h et 1h30



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 22 :
 - Les textes de présentation des saynètes
 - Définitions de préjugés, micro-agressions et actes discriminatoires
 - Le vocabulaire inclusif et le pouvoir des mots



Préparation

- Prenez connaissance du document « Le vocabulaire inclusif et le pouvoir des mots ».
- Imprimez les textes de présentation des saynètes.

Déroulement

1. Répartissez les personnes participantes en sous-groupes de 3-4 personnes. Distribuez à chaque sous-groupe un des textes de présentation des saynètes, et demandez-leur de préparer sa mise en scène (répartition des rôles, lecture du dialogue proposé...).
2. Invitez-les ensuite à jouer leur saynète devant l'ensemble du groupe.
3. Sondez alors l'ensemble des personnes sur la problématique de la situation :
 - Qu'avez-vous retenu de ces situations ?
 - Qu'avez-vous ressenti en découvrant leurs histoires ?
 - À votre avis, que ressentent les personnes qui vivent ces situations ?
 - Quels sont les événements et les comportements qui posent un problème selon vous ? Pourquoi sont-ils non inclusifs ?
 - Quel(s) droit(s) ici n'est (ne sont) pas respecté(s) ?
 - Appuyez-vous sur les définitions du kit support pour rappeler ce qu'est une microagression, un préjugé et un acte discriminatoire.
4. Une fois que l'ensemble des personnes participantes est passé, laissez le temps à chaque sous-groupe pour qu'il se prépare à rejouer sa saynète en y intégrant une résolution du problème, grâce à un récit alternatif, à des rôles nouveaux (alliés etc.).
5. Chaque sous-groupe joue ensuite sa nouvelle mise en scène.
6. Terminez par une discussion en grand groupe : quel(s) changement(s) avez-vous proposé (récits, comportements, nouveaux rôles etc.) ? Pourquoi ? Ces changements seraient-ils possibles dans la vie réelle ? À quelles conditions ?

2. Des voix pour changer nos rues

Prépare ton pitch !

Objectifs

- S'approprier les éléments de connaissances liées à la justice de genre.
- Savoir identifier des personnes inspirantes de la lutte contre les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle.
- Développer ses compétences en communication orale et en argumentation.



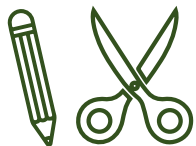
Durée

- Entre 1h et 1h30



Public

- À partir de 12 ans
- 5 à 30 personnes



Matériel

- Kit support 23 :
 - Conseils pour créer "un pitch ascenseur"
 - Exercices pour préparer la prise de parole
- Feuilles
- Stylos
- Appareil pour filmer (téléphone ou autre)



Préparation

- Pour réaliser cette activité, il est indispensable d'avoir réalisé les activités des parties précédentes de ce livret, notamment les chapitres 2 et 4.
- Lisez attentivement la fiche de conseils pour créer un pitch et les idées d'exercices pour préparer la prise de parole.

Déroulement

- 1.** Expliquez que l'espace public est encore surreprésenté par des noms de personnalités hommes cisgenres et hétérosexuels. En effet, en 2014, une enquête a montré que sur plus de 1 000 villes françaises, 6% des noms de rues consacrés à des personnes l'étaient à des femmes. À Paris, la proportion de rues portant le nom de femmes est passé de 6% en 2001 à 15% en 2024. Il est donc possible d'agir. En France, c'est le Conseil municipal qui statue sur les noms des rues. Un débat en Conseil municipal est possible, si 10% des personnes inscrites sur la liste électorale signent une pétition pour un changement de nom de rue.
- 2.** Introduisez ensuite le concept du « pitch ascenseur » (ou « elevator pitch » en anglais) : il s'agit d'une présentation rapide (de 30 à 60 secondes) d'une idée ou d'un projet, destinée à convaincre et susciter l'intérêt du public.
- 3.** Proposez ensuite aux personnes participantes de créer leur propre pitch afin de convaincre des personnes de signer la pétition pour changer le nom d'une rue de leur commune, et ainsi promouvoir un espace public plus inclusif, notamment en termes de genre.
- 4.** Créez des sous-groupes de 2 ou 3 personnes, et distribuez des feuilles, des stylos et les conseils pour créer un pitch. Prenez le temps de lire les conseils ensemble, et de répondre aux questions des personnes participantes.
- 5.** Laissez-leur ensuite du temps pour choisir ensemble le nom de la personnalité qu'ils souhaitent proposer, puis préparer leur pitch. Passez régulièrement dans les sous-groupes pour leur fournir d'autres conseils et recommandations. Si elles le souhaitent, les personnes peuvent avoir un support de présentation de type paperboard, mais conseillez-leur de privilégier des dessins, symboles et mots courts.
- 6.** Pour préparer la présentation des pitches à l'oral, vous pouvez proposer des exercices simples tirés du théâtre comme dans les exemples partagés en annexe. Une fois prêts, les sous-groupes présentent leurs pitches à l'oral au reste du groupe.
- 7.** Si les personnes participantes le souhaitent, vous pouvez filmer leur pitch, ce qui leur permettra de diffuser autour d'elles la vidéo sur les réseaux sociaux ou tout autre moyen de communication, et ainsi pouvoir contribuer à un espace public plus inclusif.

3. Changer de refrain

Chansons

Objectifs

- S'approprier les notions de stéréotypes et de discriminations fondées sur le genre de manière créative.
- S'initier à la réflexion créative et à des techniques d'écriture.



Durée

- Entre 1h et 1h30



Public

- À partir de 12 ans
- De 8 à 30 personnes



Matériel

- Enceinte
- Feuilles
- Stylos
- Vidéoprojecteur
- Connexion Internet
- Liste des chansons à écouter (kit support 24)
- Déclaration universelle des droits de l'homme (kit support 15)



Préparation

- Imprimez la liste des chansons que vous souhaitez écouter.
- Imprimez quelques exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Si vous souhaitez regarder les clips, installez le vidéoprojecteur.

Déroulement

1. Expliquez que vous allez écouter ensemble plusieurs chansons portant sur les droits des femmes et des personnes LGBTI+. Distribuez à l'ensemble des personnes participantes les paroles des chansons que vous allez écouter.

2. Après le temps d'écoute et de visionnage, posez les questions suivantes :

- Connaissez-vous ces chansons ? Lesquelles vous ont le plus surpris ou émus ?
- Quels sont les principaux messages que portent ces chansons ?
- Selon vous, quel pouvoir peut avoir la musique sur la société (représentations, comportements etc.) ?
- Pouvez-vous citer d'autres chansons qui ont pu dénoncer ou faire avancer des causes pour les droits humains ?

3. Proposez-leur ensuite de créer les paroles d'une chanson ou d'un slam sur le droit de vivre libre des stéréotypes de genre, le droit d'être qui l'on est et d'aimer qui l'on souhaite, sans distinction d'orientation sexuelle et de genre. Il est possible de le faire en sous-groupe, ou individuellement. Les personnes peuvent s'inspirer des chansons écoutées en amont, mais aussi des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme que vous pouvez distribuer.

Pour les aider à se lancer, conseillez-leur de faire une liste de mots qui se terminent par une même syllabe ou proposez-leur un début de phrase à compléter ("J'ai le droit de ..." / "J'ai fait un rêve...").

4. Les volontaires partagent ensuite leur création avec l'ensemble des personnes participantes.

4. Mur de l'engagement

Action !

Objectifs

- Réfléchir à des actions concrètes pour favoriser le respect des identités de genre et des orientations affectives et sexuelles, à différents niveaux (personnel, collectif, institutionnel).



Durée

- 30 minutes



Public

- À partir de 12 ans



Matériel

- Paperboard
- Marqueurs
- Post-it



Préparation

- Écrivez sur une feuille de paperboard « Mur de l'engagement ».

Déroulement

1. Demandez aux personnes de réfléchir individuellement :
« selon vous, que pourrait-on mettre en place pour que chacun·e puisse vivre librement son identité de genre et son orientation affective et sexuelle ? Réfléchissez à des idées qui pourraient être mises en place au niveau personnel, collectif, de l'État ou des institutions. »
2. Mettez ensuite en commun en demandant aux personnes volontaires de partager quelques idées et notez-les sur un paperboard. Vous pouvez également en donner quelques-unes si nécessaire (respecter les pronoms et identités choisis par les personnes concernées, intervenir face à des propos discriminants, représenter la diversité dans les médias, créer des espaces inclusifs etc.).
3. Demandez ensuite : parmi toutes les actions proposées, laquelle vous semble la plus importante ? Pourquoi ? Et vous, quelle action concrète vous engagez-vous à mettre en place dans votre quotidien ?

Encouragez-les à penser à des actions concrètes et réalisables. Proposez-leur de noter cet engagement sur un post-it et de le coller sur une feuille de paperboard où vous aurez noté « Mur de l'engagement ».

Fiches Mémo

Fiche Mémo 1.

L'indispensable sur les droits humains.

Fiche Mémo 2.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – origines et définition.

Fiche Mémo 3.

Les origines des discriminations.

Fiche Mémo 4.

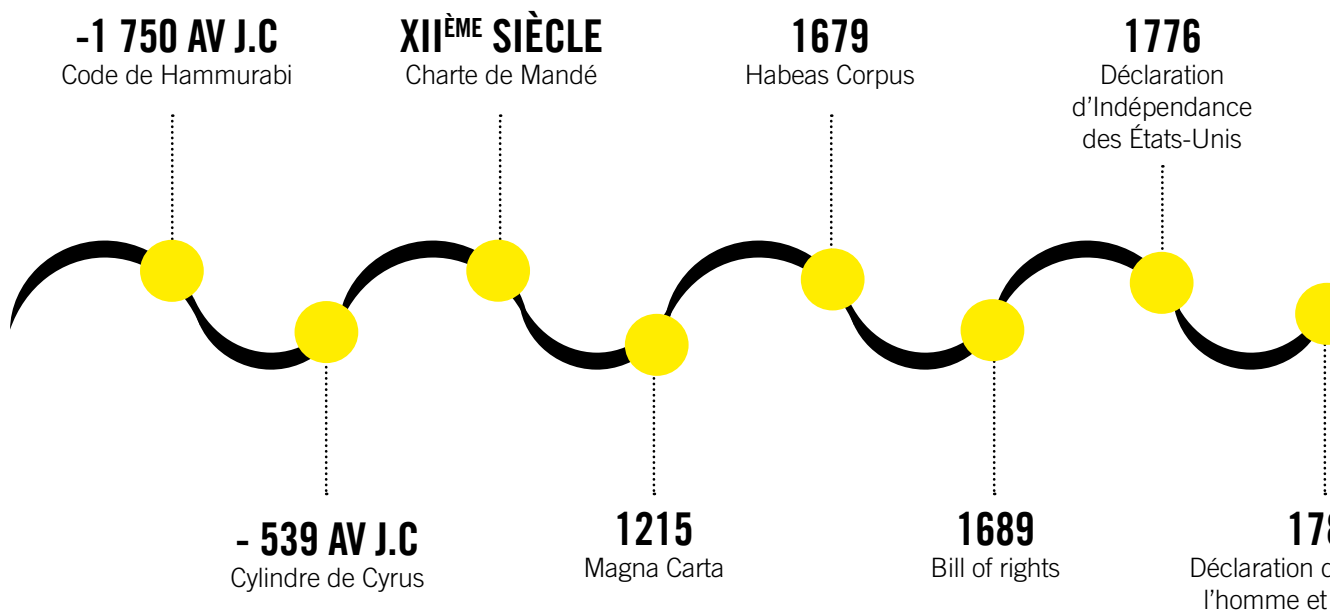
La non-discrimination, un droit humain.

Fiche Mémo 5.

Le cadre juridique.

L'indispensable sur les droits humains

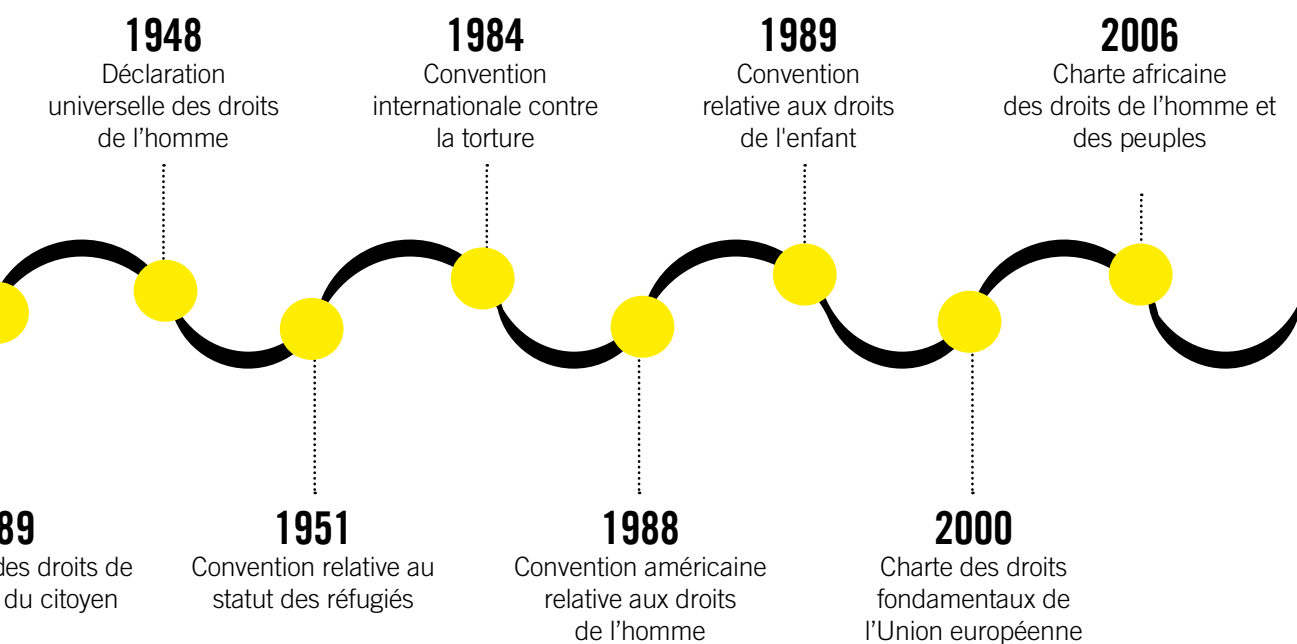
Un peu d'histoire



« Droits de l'homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, dans leur Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ne reconnaissent en fait ces droits qu'aux hommes. En parlant de « droits de l'homme », ils en ont donc privé une grande partie de la population, celle qui n'est pas définie comme étant « homme ».

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et pas seulement les êtres humains masculins.



1989

des droits de
du citoyen

1951

Convention relative au
statut des réfugiés

1988

Convention américaine
relative aux droits
de l'homme

2000

Charte des droits
fondamentaux de
l'Union européenne

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression "droits de l'homme" conserve une certaine ambiguïté. Amnesty International a donc décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997 pour mettre fin à cette ambiguïté qui n'existe par exemple pas en anglais (« human rights ») ou en espagnol (« derechos humanos »).

Toutefois, nous continuons d'écrire sans majuscule le mot "homme" dans le nom original et historique de la "Déclaration universelle des droits de l'homme".

L'indispensable sur les droits humains (suite)

Les différentes générations de droits

Apparus au XVIII^{ème} siècle, les droits civils et politiques

- Protection de l'intégrité corporelle (droit à la vie, interdiction de la torture, etc.);
- Droits à la liberté individuelle (liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion);
- Droits dans les procédures judiciaires;
- Droits de participation;
- Interdiction des discriminations et les droits des minorités.

Apparus au cours du XIX^{ème} siècle, droits économiques, sociaux et culturels

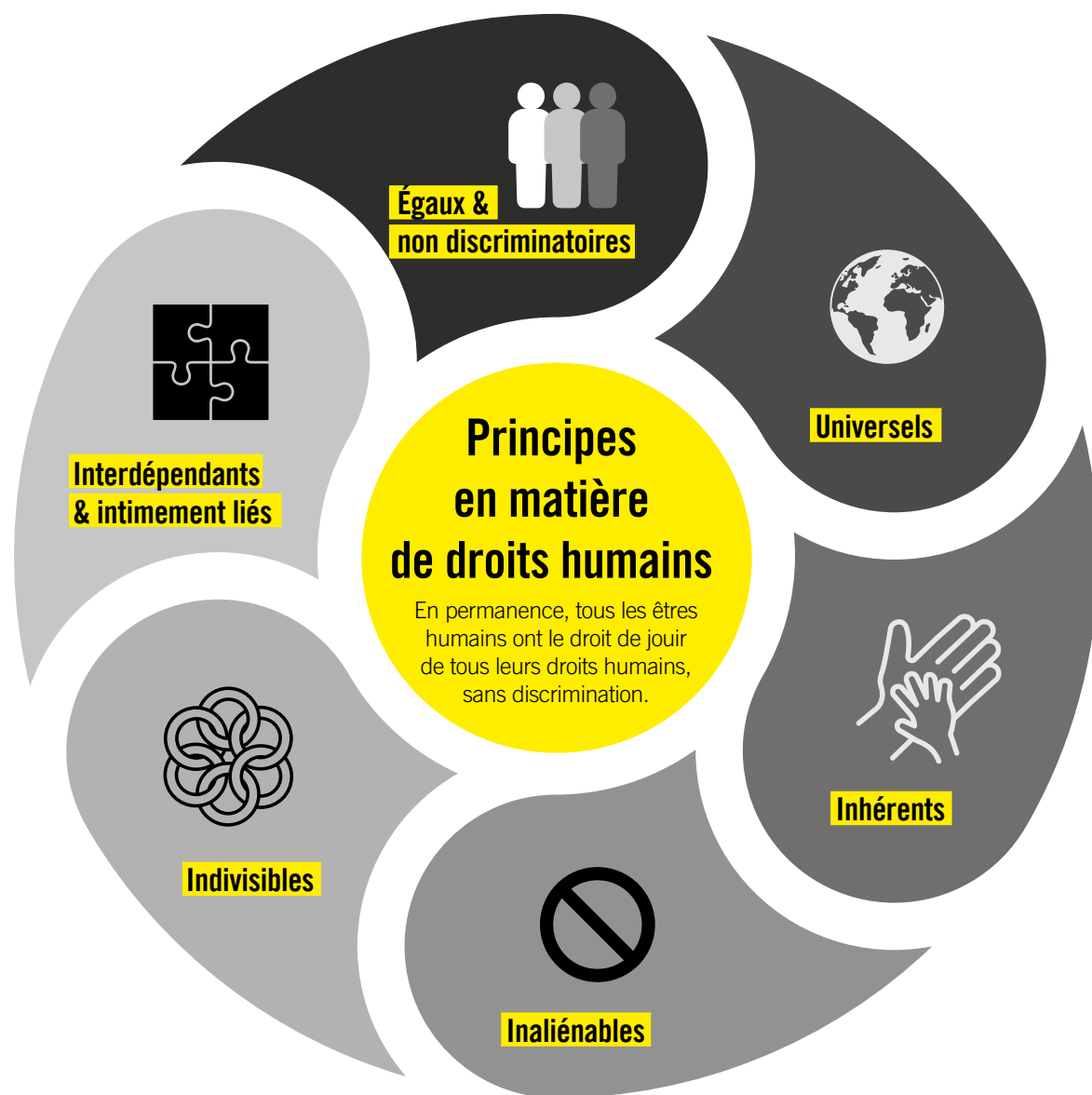
- Droit au travail;
- Droit à des conditions de travail équitables;
- Droit de s'organiser dans des syndicats;
- Droit à la sécurité sociale;
- Protection de la famille;
- Droit à un mode de vie convenable;
- Droit à la santé et le droit à la formation.

Au cours des années 1970, droits collectifs ou solidaires

- Droits au développement;
- Droit à la paix;
- Droit à un environnement propre et sain;
- Droit des peuples à l'autodétermination.

Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour les droits environnementaux.

Les grands principes



N.B. : les définitions des notions sont à retrouver dans le glossaire.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) - origines et définition

La DUDH, un idéal de justice et de liberté.

Après la Seconde Guerre mondiale, dans la foulée de la création de l'ONU (Organisation des Nations unies), pour la première fois dans l'histoire, la France propose aux autres pays l'établissement de droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les êtres humains.

Adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est définie dans son préambule comme « un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ». Sur les 56 pays alors membres de l'ONU, 48 voteront pour, et 8 s'abstiendront (l'URSS, 5 pays socialistes, l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite). Trois personnes jouent un rôle capital dans sa rédaction : Eleanor Roosevelt, personnalité politique et militante américaine, le Dr Chang, un juriste chinois et René Cassin, professeur en droit, résistant français pendant la Seconde Guerre mondiale.

La forme de la déclaration sera préférée à d'autres propositions car elle n'a pas de force contraignante pour les États. Elle a le mérite de pouvoir être adoptée rapidement, contrairement à des conventions ou des traités qui nécessiteraient des discussions et des négociations, sans doute longues et difficiles avec les gouvernements.

Ce que contient la Déclaration.

La DUDH proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits. Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale. Toutefois, elle est intégrée aux préambules d'autres textes juridiques nationaux qui, eux, ont une force obligatoire légale.

La DUDH expose l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels inhérents à toute personne humaine.

Les droits civils et politiques permettent à chacune et chacun de se défendre contre les abus des États. On y retrouve notamment la liberté d'opinion, d'expression, de se réunir et de manifester, de pensée, de religion, le droit des minorités, l'interdiction des discriminations, de la torture, de l'esclavage, et le droit à la vie.

La DUDH proclame **des droits économiques, sociaux et culturels** qui ont pour but d'assurer à chacune et chacun la satisfaction de ses besoins de base et des conditions favorables à son épanouissement personnel. Ce sont notamment les droits à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale, à la santé et

à la formation mais aussi à la protection de la famille et des enfants. Ces droits impliquent une intervention de l'État.

Ces droits humains sont aussi :

- **Inaliénables** : personne ne peut être privé de ces droits, qui sont innés.
- **Interdépendants** : tous ces droits sont liés et ont la même importance.
- **Universels** : ils s'appliquent à toutes et tous, partout dans le monde.

Les principes de la DUDH se retrouvent dans de nombreuses cultures et le texte a été rédigé par des représentants de régions et traditions culturelles différentes. Sa spécificité est justement de dépasser les frontières étatiques, culturelles, religieuses...

Ainsi, l'universalité des droits et libertés énoncés dans la DUDH s'applique à tous « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (article 7).

Un idéal renforcé par le droit international.

Le texte pose un cadre, un « idéal à atteindre » pour reprendre les termes du Préambule de la Déclaration. De nombreux textes internationaux ou régionaux ont été adoptés dans les années suivantes pour renforcer l'effectivité des droits fondamentaux énoncés dans la DUDH ; des textes plus contraignants qui permettent de désigner et poursuivre les auteurs de violations des droits humains et d'obtenir justice pour celles et ceux dont les droits sont ignorés ou bafoués.

Dès 1966, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté deux textes qui reprennent le contenu de la DUDH : le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux

et culturels. Entrés en vigueur en 1976, ces deux pactes et leurs protocoles facultatifs constituent avec la DUDH « la Charte internationale des droits de l'homme ».

L'actualité de la DUDH.

Le monde a considérablement changé depuis l'adoption de la DUDH en 1948. Les bouleversements géopolitiques ont modifié les équilibres mondiaux. Les Nations unies sont passées de 50 à 192 États membres (donnée de 2021) qui par principe adhèrent à la Charte des Nations unies et à une série d'autres textes.

Pour autant, les violations des droits humains sont multiples et de très nombreuses personnes ne jouissent toujours pas des droits et libertés inscrits dans la DUDH. Ces graves manquements sont particulièrement imputables aux États et aux décideurs qui ne respectent pas les engagements pris en 1948 et inscrits dans la DUDH.

La DUDH a pourtant permis de nombreuses avancées et progrès en termes de garantie de protection des droits humains, ne serait-ce qu'en inspirant des textes de droit international. Ce corpus juridique a permis de réelles avancées dans de nombreux domaines, notamment :

- Le combat contre le recours à la peine de mort est devenu universel avec plus de 100 pays qui ont adopté un moratoire sur la peine capitale dans le monde.
- De nombreux mécanismes de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été institués, ce qui est inédit.

Pour aller plus loin vous pouvez visionner la vidéo d'Amnesty International « Voir pour comprendre : la Déclaration universelle des droits de l'homme » (sur la chaîne Youtube d'AmnestyFrance), et consulter les autres ressources sur l'actualité de la DUDH sur le site www.amnesty.fr/.

Les origines des discriminations

Comment percevons-nous le monde ?

La façon dont notre esprit perçoit le monde est une combinaison de différents facteurs, qui interagissent, parfois de façon conflictuelle, pour définir nos attitudes et nos comportements. S'interroger sur la manière dont ces facteurs fonctionnent peut nous aider à comprendre l'origine et la persistance d'idées fausses et de stéréotypes, pour pouvoir ensuite mieux les déconstruire. Voici ci-dessous les descriptions de certains de ces facteurs :

Émotions

Nous réagissons différemment et de manière complexe aux stimulations internes ou externes.

Nos émotions peuvent très souvent guider notre comportement. Dans notre cerveau, la partie liée aux émotions et celle liée au raisonnement interagissent de manière complexe. Cette relation peut être comparée à un éléphant guidé par une personne. La personne représente notre part rationnelle, tandis que l'éléphant symbolise nos émotions : la personne n'exerce qu'un contrôle limité sur ce que fait réellement l'éléphant, tout comme notre partie rationnelle sur nos émotions. (1).

Identité

Le terme « identité » renvoie à l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes, et aux aspects de nous que nous considérons comme importants. Pour nous décrire, nous utilisons des éléments renvoyant à notre identité personnelle (qualités personnelles, rôles, relations interpersonnelles, éléments biographiques, etc.) et à notre identité sociale, découlant de notre appartenance à certains groupes sociaux (nationalité, ethnie, religion, genre, classe d'âge, métier, formation, activité de loisirs, etc.). Nous nous situons donc toujours à l'intersection de plusieurs identités, une intersection susceptible d'évoluer selon les circonstances et selon nos choix, conscients et inconscients (2).

Expériences vécues

Les événements et les relations que nous vivons tout au long de notre existence, ainsi que le sens donné à ces différentes expériences, peuvent façonner notre manière d'aborder les enjeux sociaux qui nous entourent. La façon dont nous nous souvenons et dont nous interprétons des événements, et le récit que nous en faisons, sont tout aussi importants que ce qui s'est factuellement passé. Explorer, essayer de comprendre et tenir

compte des expériences vécues de notre interlocuteur peut s'avérer primordial pour développer des messages convaincants.

Valeurs

Les valeurs, pour le dictionnaire Larousse, se définissent par « ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société, et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre ». Les valeurs sont des idéaux que nous avons. Elles sont à même de guider nos pensées sur ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste, approprié ou non. Les valeurs peuvent souvent être partagées largement au sein d'une culture ou d'une communauté. Nos valeurs sont susceptibles de nous aider à donner du sens à notre vie et à juger de l'importance et de la justesse de nos décisions et actions.

Croyances

Nous définissons ici les croyances comme des idées que nous tenons pour vraies. Nous cheminons dans notre existence en construisant un ensemble de postulats sur la façon dont fonctionne le monde.

Plus nous avons d'expérience sur un sujet ou avec un groupe de personnes, plus nos croyances sont enclines à prendre de la consistance et des nuances.

Au contraire, quand nous n'avons que peu d'expérience avec quelque chose, nous pouvons avoir tendance à combler notre manque de connaissances en faisant des généralisations et des analogies fondées sur des expériences isolées.

La combinaison de ces différents facteurs (émotions, identité, expériences vécues, valeurs, croyances) constitue ce que l'on appelle notre vision du monde.

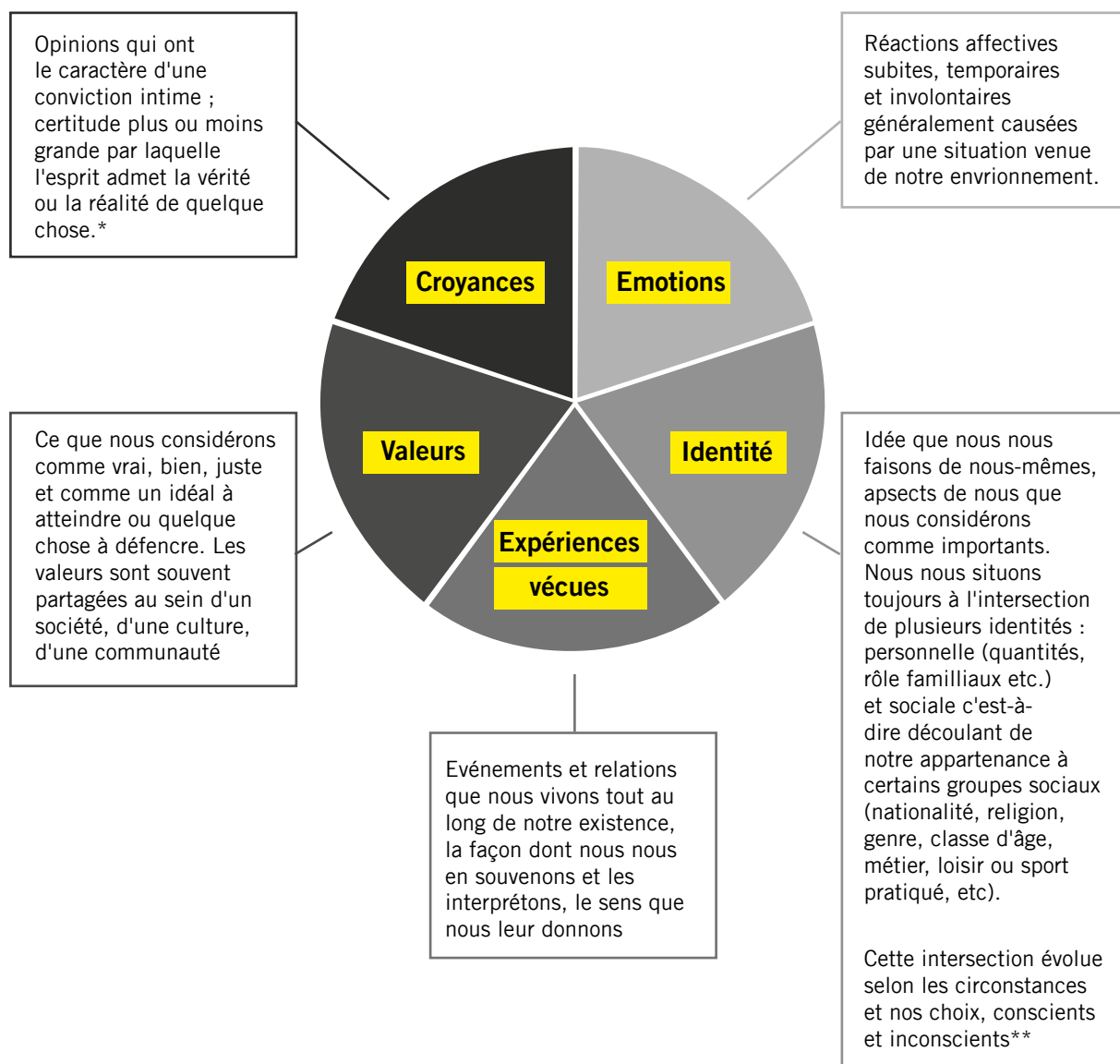
Cette vision du monde guide la perception de nos expériences ainsi que le sens que nous leur donnons. Quand un élément arrive et ne correspond pas à notre vision du monde, il peut se produire une sorte d'inconfort dans notre esprit : la dissonance cognitive. Notre cerveau va alors essayer de supprimer cette sensation désagréable en changeant le sens que nous donnons à cet événement, afin que celui-ci puisse correspondre à notre vision du monde. Ceci peut expliquer, entre autres, pourquoi il est difficile de lutter contre les stéréotypes et les préjugés, car nous pouvons interpréter une situation ou le comportement d'autres personnes de façon à les rendre conformes à notre vision du monde et la conforter.

Source : Guide « Agir contre les discours toxiques », Amnesty International France, 2019

(1) Haidt (J.), The Happiness Hypothesis: Finding Modern Truth in Ancient Wisdom, Basic Books, 2006

(2) Huber (J.), Reynolds (C.) (ed.) Développer la compétence interculturelle par l'éducation, Série Pestalozzi n°3, Éditions du Conseil de l'Europe, Janvier 2014, p. 13

Les origines des discriminations



* Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

**HUBERT (J), REYNOLDS (C.) (Ed.), Développer la compétence interculturelle sur l'éducation, Série Pestalozzi n°3, Edition du Conseil de l'Europe, janvier 2014, p.13.

Stéréotypes, préjugés et normes

Les stéréotypes peuvent se définir comme « des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements de l'ensemble des membres de certains groupes »(1). Même un stéréotype en apparence positif peut avoir une portée négative, s'il réduit les individus d'un même groupe à une seule dimension et les uniformise ou les "essentialise", c'est-à-dire qu'il cherche à expliquer ce que les gens font (conduites, comportements) par ce qu'ils sont (essence, nature).

Caractéristiques des stéréotypes :

- Un stéréotype est caractérisé par un mélange de divers éléments de connaissance appliqués à un groupe ou à une catégorie de personnes et qui sont stockés dans notre mémoire, de manière inflexible.
- Les stéréotypes traversent souvent les époques et peuvent perdurer dans le temps.
- Les stéréotypes sont des idées consensuelles, socialement partagées.

Plus spécifiquement, les stéréotypes de genre sont des idées toutes faites et généralisées sur ce qu'une personne est ou devrait être, sur la base de son sexe biologique (par exemple : « l'homme fort et protecteur », et « la femme douce et maternelle »). Selon ce principe, toute apparence ou conduite différente est jugée « anormale ». Les stéréotypes de genre sont préjudiciables s'ils limitent

les possibilités et les choix des personnes, ou s'ils entament leur confiance en elles et nuisent à leurs relations. C'est aussi une vision sexiste de la société, car elle donne à l'homme un rôle dominant sur la femme.

Exemples de stéréotypes :

- « Seules les filles peuvent porter la couleur rose. »
- « Les garçons ne doivent pas pleurer. »

Les stéréotypes associés à un groupe conduisent généralement à développer des préjugés envers les membres de ce groupe.

Les préjugés, comme leur nom l'indique, sont « un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale »(2). Ils sont caractérisés par leur charge affective et se matérialisent sous la forme d'attitudes. Au quotidien, ils peuvent prendre plusieurs formes et se manifester de manière consciente ou inconsciente. Les formes les plus ordinaires sont les "micro-agressions", à savoir toutes ces petites questions, commentaires, remarques ou regards déplacés.

Les normes de genre correspondent à des modes de comportements sociaux correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son genre supposé. Par exemple, il est attendu des femmes qu'elles se marient avec des hommes et qu'elles aient des enfants.

(1) Légal (J.-B.), Delouée (S.), **Stéréotypes, préjugés et discriminations**, Dunod, 2016

(2) Amossy (R.), Herschberg Pierrot (A.), **Stéréotypes et clichés**, Armand Colin, 2014, p. 22

Les origines des discriminations

L'impact des stéréotypes et des normes de genre

Les normes et stéréotypes de genre déterminent nos actes, nos attentes et nos désirs, ce qui met souvent des freins au lieu de créer des possibilités de changement. **Ils participent à la perpétuation d'un système genré de notre société, plus communément appelé le patriarcat** : un système social dans lequel les positions de pouvoir et d'autorité sont détenues par les hommes, et où les règles et les normes sont souvent organisées en leur faveur, impliquant ainsi une domination sur les autres genres.

Ces normes et stéréotypes sont souvent basés sur une conception binaire de l'humanité, c'est-à-dire sur une croyance selon laquelle le genre ne peut être que de deux catégories distinctes et forcément déterminées par le sexe biologique. Concrètement, cela signifie que :

- Si une personne a des caractéristiques biologiques « femelles », on lui assignera le genre femme.
- Si une personne a des caractéristiques biologiques « mâles », on lui assignera le genre homme.

Ce système patriarcal exclut et discrimine non seulement les personnes qui ne s'identifient pas aux catégories de genre femme/homme, comme les personnes trans et non binaires, mais aussi toutes celles et ceux qui ne correspondent pas aux normes associées à ces catégories. En effet, il impose aux femmes des modèles stricts (par exemple, l'injonction faite aux femmes de se marier avec un homme et d'avoir des enfants) et stigmatise celles qui s'en écartent, qu'elles soient lesbiennes, qu'elles choisissent de ne pas avoir d'enfants ou qu'elles recourent à l'avortement par exemple.

La non-discrimination, un droit humain

Différence entre égalité et non-discrimination

L'égalité, c'est le principe selon lequel toutes les personnes ont les mêmes droits.

Une discrimination est le traitement inégal de différentes personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère interdit par la loi et dans des domaines précis couverts par la loi.

Les principes de non-discrimination et d'égalité sont donc étroitement liés, mais toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. En effet, une inégalité sociale ou autre qui ne se caractérise pas par un critère et un domaine définis par la loi ne peut pas être qualifiée de discrimination. Dans certains cas, d'autres parties du droit pourront être utilisées par la justice, par exemple le droit du travail, le droit disciplinaire, le droit administratif etc.

Par exemple : une personne accède à un poste à responsabilité du fait de ses nombreux diplômes pertinents pour le poste, par rapport aux autres personnes candidates.

Dans certains pays, des mesures sont prises pour favoriser certaines populations qui souffrent d'inégalités économiques et

sociales : il s'agit alors de discrimination positive. Elle permet de compenser ces inégalités, en se basant sur le principe d'équité plutôt que d'égalité.

Par exemple, en France :

- La loi du 10 juillet 1987 impose de réserver 6% des emplois dans les organismes publics à des travailleurs en situation de handicap ;
- En 1981, des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ont été créées dans le but de donner plus de moyens humains et financiers dans les écoles où se concentrent des élèves en difficultés scolaires et sociales ;
- La loi du 6 juin 2000, dite « loi sur la parité », oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales, sénatoriales et européennes. Cette loi vise à favoriser un accès égal pour les hommes et les femmes aux mandats électoraux.

Les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle

Les droits humains sont universels : ils s'appliquent à chaque personne, partout dans le monde. Pourtant, beaucoup de personnes voient encore leurs droits menacés, limités ou bafoués en raison de leur genre.

Le genre est une construction sociale et culturelle, différente du sexe biologique. Il correspond aux rôles et aux comportements que la société associe au fait d'être un homme ou une femme. Dès l'enfance, nous apprenons ces rôles à travers divers espaces de la vie sociale tels que la famille, l'entourage, l'école, les médias et la culture.

En société, le genre est souvent pensé de manière binaire : homme ou femme. Cette vision s'accompagne d'idées toutes faites et généralistes sur les hommes et les femmes (appelées « stéréotypes de genre »), et d'attentes spécifiques en matière de comportements (appelés « normes de genre »). Par exemple, on attend des femmes qu'elles soient « douces, soumises ou moins fortes en mathématiques » et qu'elles « se marient avec des hommes et qu'elles aient des enfants ». À l'inverse, les hommes sont encouragés à être « forts, virils et compétitifs ». Ces normes concernent toute la société, et tendent à présenter l'hétérosexualité ainsi que le fait d'être cisgenre (c'est-à-dire de s'identifier au genre attribué à la naissance) comme des normes dominantes.

Ces constructions sociales ont des conséquences concrètes. Elles participent à créer et maintenir des inégalités d'accès aux droits humains, en particulier pour les femmes et les personnes LGBTI+², souvent perçues comme inférieures ou marginalisées lorsqu'elles ne correspondent pas aux normes de genre. Elles favorisent également les violences sexistes et sexuelles, ainsi que différentes formes d'exclusion, tant sociales qu'économiques.

C'est pourquoi il est important de comprendre ces enjeux et d'en parler. Déconstruire les stéréotypes de genre est essentiel pour promouvoir l'égalité et la justice de genre, c'est-à-dire l'idée d'un monde où les personnes de tous les genres sont valorisées de manière égale, peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination et sur une base égale, et sont en mesure de partager équitablement la distribution du pouvoir, des connaissances et des ressources.

Ces atteintes aux droits humains sont considérables et préjudiciables et peuvent être liées à :

- **L'orientation sexuelle et affective :** le fait d'avoir une attraction amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes de genre différent (hétérosexualité) ou du même genre (homosexualité) ou de plusieurs genres (bisexualité, pansexualité etc.). Nous ne choisissons

² **Acronyme de lesbienne, gay, bisexuel-le, trans et intersexe.**

On ajoute le symbole + pour englober toutes les identités de genre et orientations sexuelles. (Voir la définition complète dans le glossaire)

La non-discrimination, un droit humain

pas les personnes envers qui nous ressentons de l'attraction ou non, l'orientation n'est donc pas un choix.

- **L'identité de genre** : identité que nous ressentons, qui est l'expérience intime et personnelle que chaque personne a de son genre (« je suis une femme, je suis un homme, je ne m'identifie ni à l'un ni à l'autre, je suis un peu des deux, je me sens alternativement femme puis homme, je suis d'un autre genre, etc. »). Ce genre peut coïncider ou non avec le genre attribué à la naissance. L'identité de genre d'une personne n'est pas nécessairement liée à son apparence physique.
- **L'expression de genre** : il s'agit de la façon d'utiliser des codes sociaux (vêtements, attitude, langage, etc.) et corporels (corporalité, hormones, opération, etc.) attribués à un genre en particulier. Une personne peut avoir une expression de genre féminine, androgyne ou bien masculine.
- **Le sexe biologique** : il renvoie aux attributs biologiques de l'être humain, principalement les organes sexuels primaires (organes génitaux internes ou externes, les systèmes reproductifs, les niveaux d'hormones et les chromosomes sexuels) et secondaires (qui apparaissent en général à la puberté – morphologie, pilosité).

De nombreux droits humains bafoués

Les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle entraînent une inégalité d'accès aux droits humains, dont voici quelques exemples :

- **Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne** : en 2026, les relations homosexuelles entre adultes consentants étaient passibles de la peine de mort en Arabie Saoudite, au Brunei, en Iran, en Mauritanie, au Nigeria, en Ouganda, au Yémen. Dans d'autres pays, ces relations étaient criminalisées et passibles de peine de prison de durées variables et pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à vie.
- **Le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques** : en 2025, la Hongrie a interdit la Marche des Fiertés.
- **Le droit à l'éducation** : en 2021, les filles afghanes ont eu l'interdiction d'aller à l'école.

- **Le droit à la santé et à la libre disposition de son corps :**

- En Europe, en 2026, les législations sur l'avortement sont loin d'être harmonisées. Dans certains pays, l'avortement est toujours criminalisé de manière pénale. Les différents degrés de criminalisation aggravent la stigmatisation des personnes qui cherchent à avorter. En pratique, ces lois restrictives mettent en danger la vie des personnes, en les poussant vers des solutions non sécurisées ou dans la clandestinité.

- Dans son rapport 2017, « D'abord, ne pas nuire - Pour le respect des droits des enfants présentant des variations des caractéristiques sexuelles au Danemark et en Allemagne », Amnesty International a prouvé qu'au Danemark

et en Allemagne, des bébés présentant à la naissance des variations visibles des caractéristiques sexuelles (appareil génital, gonades), étaient soumis à des opérations chirurgicales et à des traitements hormonaux invasifs, irréversibles, ne présentant aucun caractère d'urgence et susceptibles de causer un préjudice à court et à long terme.

- **Le droit à la vie privée et à la famille :** en 2026, de nombreux pays n'autorisaient toujours pas le mariage entre personnes de même sexe.
- **Le droit à l'identité :** en 2026, dans de nombreux pays, les personnes transgenres étaient toujours dans l'incapacité de faire reconnaître légalement leur changement de sexe sur leurs papiers officiels notamment.

Qu'est-ce que l'intersectionnalité ?

Les discriminations sont parfois fondées sur plusieurs critères combinés, qui s'additionnent et se renforcent entre elles, ce qui décuple la vulnérabilité de ces personnes : on parle alors d'intersectionnalité.

À ce jour, la loi en France reconnaît 26 critères de discrimination, par exemple : apparence physique, âge, religion, identité de genre, orientation sexuelle, appartenance ou non à une ethnie. Tous les critères sont sur le site du

Défenseur des droits (<https://www.defenseurdesdroits.fr/>).

Le concept d'intersectionnalité a été théorisé par Kimberlé Crenshaw, universitaire noire américaine, en 1991. Il met en lumière le fait que certaines personnes subissent plusieurs formes de domination et d'oppression en même temps dans une société. Il est alors impossible de dissocier ces différents facteurs puisque cela ne permet pas de saisir la situation dans sa globalité.

La non-discrimination, un droit humain

Lorsque l'on traite des discriminations, il faut donc envisager tous les motifs de discrimination possibles, c'est-à-dire tous les critères sur lesquels elles peuvent être fondées, et les envisager comme un seul et même ensemble.

Par exemple, une femme (identité de genre), lesbienne (orientation sexuelle), atteinte d'autisme (situation de handicap) aura plus de risques d'être victime de discriminations et de violences.

La différence entre la discrimination multiple et la discrimination intersectionnelle

Une discrimination multiple concerne une personne subissant plusieurs discriminations distinctes, mais de manière indépendante les unes des autres. En revanche, une discrimination intersectionnelle implique que ces discriminations se croisent et s'amplifient.

Par exemple :

- Une femme en situation de handicap peut être victime de discrimination en raison de son handicap si elle ne peut pas accéder à un bâtiment public parce que celui-ci n'est pas équipé d'un ascenseur. Elle peut également être confrontée à la discrimination en raison de son genre, si elle est victime de harcèlement sexuel sur Internet. Ces formes de discriminations sont multiples.
- Toutefois, si elle est soumise à une stérilisation forcée au titre d'une politique d'État destinée à empêcher les femmes en situation de handicap d'avoir des enfants, alors il s'agit d'une discrimination intersectionnelle. Ni une femme sans handicap ni un homme en situation de handicap n'auraient à subir les mêmes conséquences.

Le cadre juridique

Ne pas subir de discrimination est un droit fondamental.

Le droit à la non-discrimination, notamment si elle est fondée sur son identité de genre ou son orientation sexuelle et affective, est intégré dans de nombreux textes juridiques, à différents niveaux :

Droit international

- **La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)**

Article 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns vers les autres dans un esprit de fraternité »

Article 2 : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté ».

Article 7 : « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. »

- **Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)**

L'ONU a adopté le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui prévoit, dans son article 2, que les droits qu'il garantit doivent être appliqués sans distinction aucune, notamment en raison du sexe, mais également de « toute autre situation », ce qui permet d'y faire entrer les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) des Nations Unies (1979)**

Cette convention vise à combattre les discriminations à l'encontre des

femmes. Elle définit ces discriminations comme « Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe, qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, des droits humains et des libertés fondamentales, dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans un tout autre domaine ».

- **Les Principes de Jogjakarta (2007)**

Les Principes de Jogjakarta ont été adoptés par un groupe d'expert-es en droits humains. Il s'agit du premier texte international consacré aux droits des personnes LGBTI+, précisant l'application du droit international en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

Ils affirment que les personnes LGBTI+ ont les mêmes droits que tous et interdisent toute discrimination. Les principes couvrent notamment la protection contre la violence et la torture, l'accès à la justice, la vie privée, la liberté d'expression et d'association, ainsi que les droits à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à l'immigration et à la participation à la vie publique.

- **Déclaration de Montréal (2006)**

La Déclaration de Montréal est un texte présenté à l'issue de la « Conférence internationale sur les droits humains des LGBT » qui s'est tenue à Montréal (Canada) en 2006. Elle a été partagée aux autorités des Nations unies et aux gouvernements nationaux afin d'obtenir l'appui des États en faveur des droits des personnes LGBTI+.

La Déclaration de Montréal met l'accent sur 5 thèmes abordés lors de ladite conférence : les droits essentiels, les enjeux mondiaux, la diversité de la communauté LGBT, la participation dans la société et la nécessité de provoquer le changement social.

- **Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement de l'Organisation Internationale du Travail (2019)**

La Convention n°190 de l'OIT est la première norme internationale contraignante qui offre un cadre clair pour éliminer et prévenir la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Elle fournit la première définition internationalement reconnue de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, reconnaissant que les femmes et autres groupes en situation de vulnérabilité sont touchés de manière disproportionnée par la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Les pays l'ayant ratifiée s'engagent ainsi à mettre en place les lois et mesures nécessaires afin de les prévenir et d'y mettre fin dans le monde du travail. À ce jour, la convention 190 de l'OIT a été ratifiée par 47 pays (dont 36 dans lesquels elle est entrée en vigueur).

Le cadre juridique

Droit européen

- **La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ou Convention d'Istanbul (2011)**
Cette convention souhaite prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle a été signée par les États membres du Conseil de l'Europe.
- **La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)**
Article 21 « Non-discrimination. 1. Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »

Droit régional extra-européen

- **La Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, ou Convention de Belém do Pará (1994)**
Cette convention est adoptée par les États membres de l'organisation des États américains pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.
- **Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique, ou Protocole de Maputo (2003)**
L'Union africaine a adopté ce protocole qui vise à protéger les femmes contre la discrimination et la violence, à garantir leur participation à la vie politique et à promouvoir leur autonomisation économique.
- **La Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes dans la région de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (2004)**
Cette déclaration réaffirme l'engagement des dix pays signataires d'Asie du Sud-Est à éliminer la violence contre les femmes à travers davantage de coopération régionale et bilatérale.
- **La non-discrimination dans la loi française.**
La non-discrimination est inscrite dans la loi française, et interdit 26 critères de discrimination, parmi lesquels des critères liés au genre et à l'orientation sexuelle, notamment : le sexe, l'identité

de genre, l'orientation sexuelle, les caractéristiques génétiques.

- Retrouvez la liste complète des critères de discrimination sur le site du Défenseur des droits, sur la page « Comment savoir si je suis victime de discrimination ? » : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>.

Le Défenseur des droits, autorité de lutte contre les discriminations en France

Le Défenseur des droits est une institution, indépendante de l'État, pour la défense et la promotion des droits. Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier deux missions :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée ;
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Le Défenseur des droits est né de la réunion de quatre institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Près de 250 personnes travaillent au siège du Défenseur des droits, à Paris. En France métropolitaine et outre-mer, près de 500 délégués accueillent et orientent les personnes dans leurs démarches.

Les domaines de compétences du Défenseur des droits :

- défense des droits des usagers et des services publics
- défense et promotion des droits de l'enfant
- lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- respect de la déontologie des professionnels de la sécurité
- orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Le cadre juridique

Plus d'informations sur le site du Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>.

Pour saisir le Défenseur des droits, rendez-vous sur : <https://www.antidiscriminations.fr/>.

Les équipes du Défenseur des droits vous accompagnent par téléphone (3928), tchat ou par un service numérique spécialisé pour les personnes sourdes ou malentendantes.

PHAROS, la plateforme pour dénoncer les discriminations en ligne

La Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements « PHAROS » permet de signaler tout contenu illicite et à caractère discriminatoire sur Internet. Des policiers et des gendarmes traitent tous les signalements effectués par des victimes ou des témoins, afin de vérifier qu'ils constituent bien une infraction à la loi

française, et alertent ensuite les services compétents. Une enquête est alors ouverte sous l'autorité du procureur de la République.

Pour signaler tout contenu illicite ou discriminatoire en ligne : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

Glossaire

Glossaire.

Les définitions contenues dans ce glossaire ne sont ni complètes ni fixes ; il s'agit d'un document évolutif. La meilleure façon de parler de l'identité et du genre évolue constamment et, comme le langage change, ces définitions devraient aussi changer. Le langage autour de l'identité est nuancé et certaines personnes peuvent utiliser une terminologie différente de celle utilisée dans ce livret. Certains termes peuvent être offensants pour certaines personnes, mais être repris ou préférés par d'autres. Laissez-vous guider par les personnes avec lesquelles vous échangez, et par les termes qu'elles utilisent pour nommer leurs propres identités et orientations.

Agenre

Identité de genre des personnes qui ne se définissent dans aucun genre. Les personnes agenres rejettent entièrement ou partiellement l'idée même du genre et ressentent une absence totale ou partielle de genre.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Asexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent peu ou pas d'attirance sexuelle.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », printemps 2020

Bisexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour plus d'un genre (homme, femme, non-binaire...). Ces personnes peuvent avoir une préférence pour un ou plusieurs genres, et cette préférence peut évoluer dans le temps. Cette orientation sexuelle est à distinguer de la pansexualité, qui est une attirance sexuelle non limitée par le genre.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Caractéristiques sexuelles

Traits physiques ou organes susceptibles d'indiquer le sexe biologique d'un individu. Ils sont divisés en deux catégories :

- Caractères sexuels primaires : il s'agit des chromosomes sexuels (exemples : XX, XY, XXY), de l'appareil génital externe (exemples : gland, pénis, scrotum, prépuce, périnée, clitoris, lèvres, vulve, urètre périnéal), des gonades (exemples : ovaires, testicules) et des organes reproducteurs internes (exemples : utérus, ovaires, trompes de Fallope, prostate).
- Caractères sexuels secondaires : caractères se développant plus tard dans la vie de l'individu, généralement pendant la puberté ; ils sont liés au développement des hormones et à la croissance. Il s'agit de la pilosité faciale et corporelle, du cycle menstruel, du développement des seins, de la taille, de la musculature et de la masse grasseuse.

Source : Rapport « D'abord, ne pas nuire - Pour le respect des droits des enfants présentant des variations des caractéristiques sexuelles au Danemark et en Allemagne », Amnesty international, 2017

Cisgenre ou “Cis”

Personne se reconnaissant dans le genre qui lui a été assigné à la naissance. Les personnes cisgenres sont des personnes non-transgenres.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « Un genre à soi », hiver 2023

Coming out

Révélation volontaire de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de ses caractéristiques sexuelles. Cette révélation effectuée par une personne LGBTI+ peut se faire à différents niveaux : familial, professionnel, sportif ou social (loisirs, entourage proche, connaissances, etc.). Il revient aux personnes LGBTI+ de faire leur coming out ou pas, et de décider quand et comment elles souhaitent le faire en fonction des circonstances et des risques.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Discrimination

En droit, c'est un traitement inégalitaire d'une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, fondé sur un critère prohibé par la loi et dans un domaine couvert par la loi (emploi, logement, éducation etc.).

À ce jour, la loi française reconnaît 26 critères de discrimination : l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, la grossesse, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, l'activité syndicale, les opinions philosophiques, les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, l'apparence physique, la situation de famille, le patronyme, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie,

la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire, la position de lanceur d'alerte.

Source : <https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discrimination>

Droits humains

Droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, [de genre], de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que [personne] ne sera tenu en esclavage, que [personne] ne sera soumis à la torture. [Toute personne] a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Source : Nations Unies

Dyadique

Personne dont les caractéristiques physiques, chromosomiques et/ou hormonales correspondent aux définitions binaires des corps mâle ou femelle. Les personnes dyadiques sont des personnes non-intersexes.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Expression de genre

Façon d'utiliser des codes sociaux (vêtements, attitude, langage, etc.) et corporels (corporalité, hormones, opérations, etc.) attribués à un genre particulier. Une personne peut avoir une expression de genre féminine, androgyne ou bien masculine.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « Un genre à soi », hiver 2023

Glossaire. (suite)

Gay

Homme qui éprouve de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres hommes. Depuis une trentaine d'années, ce mot anglais est utilisé aux quatre coins du monde pour désigner les personnes homosexuelles.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Genre

Le genre est une construction sociale et culturelle, distincte du sexe biologique, qui s'exprime souvent sur un spectre entre la féminité et la masculinité. Il renvoie à des rôles, comportements, expressions, valeurs et identités. Si dans nos sociétés, le genre est souvent présumé à partir du sexe biologique, le sexe et le genre sont deux choses bien distinctes.

Source : Amnesty International

Gender-fluid

Personne dont l'identité de genre est évolutive. Cela signifie qu'une personne s'identifie au-delà de la binarité du genre et peut se sentir parfois homme, parfois femme, parfois un mélange des deux. Son identité de genre est donc fluctuante et flexible.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Hétérosexualité

Une personne hétérosexuelle est une femme attirée sexuellement et/ou sentimentalement par un homme OU un homme attiré sexuellement et/ou sentimentalement par une femme.

Source : Livret LGBT+ de l'association Le Refuge

Homosexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour une personne du même genre.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Identité de genre

L'identité de genre désigne le sentiment intime, profond et personnel d'appartenir à un groupe social genré : le groupe des hommes, le groupe des femmes, ou le groupe des personnes non-binaires. L'identité de genre est une expérience propre à chacun·e et est indépendante du genre assigné à la naissance. L'identité de genre d'une personne n'est pas nécessairement liée à son apparence physique.

Source : Amnesty International

Inaliénabilité des droits

Inaliénable signifie que les droits humains ne peuvent être retirés en aucune circonstance, pas même dans des situations d'urgence, ou en temps de guerre. Ils sont inséparables de l'existence de l'individu ou la personne qui, du simple fait d'être un être humain, se voit octroyer ces droits.

Indivisibilité des droits

Indivisible signifie que les droits sont interdépendants et intimement liés et que la privation d'un droit empêche la jouissance pleine et entière de tous les autres droits. De même, la réalisation d'un droit contribue à l'exercice d'autres droits. Tous les droits humains ont la même importance. Personne ne peut décider que certains droits importent plus que d'autres.

Intersexe

Personne dont les caractéristiques sexuelles (les caractères sexuels primaires, secondaires, les chromosomes XX ou XY et/ ou les taux hormonaux) ne correspondent pas aux définitions binaires des corps masculin ou féminin.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Intersectionnalité

Quand une personne subit plusieurs discriminations qui se renforcent mutuellement, on parle de discrimination intersectionnelle. Adopter une approche intersectionnelle permet de lutter plus efficacement contre les situations de violences et de garantir l'égal accès aux droits pour toutes et tous.

La différence entre la discrimination multiple et la discrimination intersectionnelle : une discrimination multiple concerne une personne subissant plusieurs discriminations distinctes, mais de manière indépendante les unes des autres. En revanche, une discrimination intersectionnelle implique que ces discriminations se croisent et s'amplifient.

Par exemple, une femme en situation de handicap peut être victime de discrimination en raison de son handicap si elle ne peut pas accéder à un bâtiment public parce que celui-ci n'est pas équipé d'un ascenseur. Elle peut également être confrontée à la discrimination en raison de son genre, si elle est victime de harcèlement sexuel sur Internet. Ces formes de discriminations sont multiples.

Toutefois, si elle est soumise à une stérilisation forcée au titre d'une politique d'État destinée à empêcher les femmes

en situation de handicap d'avoir des enfants, alors il s'agit d'une discrimination intersectionnelle. Ni une femme sans handicap ni un homme en situation de handicap n'auraient à subir les mêmes conséquences.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/intersectionnalite-cest-quoi/>

Justice de genre

Ce terme fait référence à un monde où les personnes de tous les genres sont valorisées de manière égale, peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination et sur une base égale, et sont en mesure de partager équitablement la distribution du pouvoir, des connaissances et des ressources.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/nous-connaître/nos-combats/justice-de-genre/>

Lesbienne

Femme qui a une attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres femmes. Le lesbianisme est parfois revendiqué comme une identité politique. Des personnes non-binaires qui ont été assignées femmes à la naissance et qui sont attirées par les femmes, peuvent parfois s'identifier comme lesbiennes, en raison de l'importance de ce terme dans leur construction identitaire avant qu'elles ne fassent leur coming out comme personnes non-binaires.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

LGBTI

Acronyme de lesbienne (une femme attirée par une autre femme), gay (un homme attiré par un autre homme), bisexuel-le (une personne attirée par plusieurs genres), trans (une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qu'on lui a assigné à sa naissance) et intersexe

Glossaire. (suite)

(une personne dont les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux définitions binaires de type masculin/féminin).

LGBTI+ : on ajoute le symbole + pour englober toutes les identités de genre et orientations sexuelles comme les personnes asexuelles, pansexuelles, queer, etc.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », printemps 2020

LGBTIphobies

Toutes les manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers des personnes LGBTI+ ou perçues comme telles.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », printemps 2020

Mégenrer

Utiliser un pronom ou des accords grammaticaux qui ne sont pas ceux utilisés et souhaités par la personne. Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Meurtres fondés sur le genre / Féminicides :

C'est un meurtre intentionnel avec une motivation fondée sur le genre. Autrement dit, cela désigne le fait de tuer une femme parce que c'est une femme. Plusieurs types du meurtre fondé sur le genre / féminicide sont identifiés par l'OMS : le féminicide par un proche, le féminicide en dehors de la sphère privée, les crimes d'« honneur » (lorsqu'une femme ou une personne LGBTI+ est accusée d'avoir transgressé des lois morales ou des traditions), le féminicide lié à la dot.

Si le droit français reconnaît comme

une circonstance aggravante le fait de commettre un délit ou un crime sur une personne en raison de son genre, le terme « féminicide » ne figure pas dans la loi et n'est pas explicitement reconnu en droit international (sous cette dénomination). Il est en revanche intégré dans le droit de plusieurs pays d'Amérique latine et est utilisé par les instances internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses agences spécialisées.

Mutilations génitales féminines

L'ONU définit les Mutilations Génitales Féminines (MGF) par toutes les interventions qui impliquent l'ablation partielle ou totale de la partie externe de l'appareil génital féminin ou d'autres blessures infligées aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales.

Non-binaire

Personne qui ne se reconnaît pas dans le modèle binaire « homme » ou « femme ». Les personnes non-binaires peuvent redéfinir le genre ou simplement refuser de se définir selon le genre. Ce terme chapeau regroupe une multitude d'identités de genre (par exemple : agenre, bigenre, gender-fluid, etc.).

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Normes de genre

Modes de comportements sociaux correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son orientation sexuelle, son identité de genre, et son sexe biologique.

Source : Guide « Agir contre les discours toxiques », Amnesty International France, 2019

Orientation sexuelle et affective

Attraction amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes de genre différent

(hétérosexualité) ou du même genre (homosexualité) ou de plusieurs genres (bisexualité, pansexualité etc.). L'orientation n'est pas un choix.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », Printemps 2020

Outing (anglicisme)

Action de dévoiler l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles d'une personne LGBTI+ sans son accord. Il s'agit d'une atteinte à la vie privée. Pour la personne "outée", c'est un acte d'une grande violence, qui peut l'exposer, la fragiliser ou la mettre en danger.

Pansexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique envers des personnes indépendamment de leur genre. Certaines personnes pansexuelles décrivent leur orientation sexuelle en disant qu'elles sont attirées par la personne elle-même et non par son genre, ou encore qu'elles sont attirées par une certaine énergie. Le genre n'est pas un facteur qui intervient dans la façon dont ces personnes sont attirées par d'autres.

Patriarcat

Système social dans lequel l'autorité est détenue par les hommes, impliquant une domination sur les autres genres. Le patriarcat repose sur des normes fondées sur une conception binaire de l'humanité, une croyance selon laquelle il n'existe que deux catégories distinctes et linéaires.

Source : Amnesty International, Formation en ligne « Agir face aux violences sexistes et sexuelles – un enjeu des droits humains », 2025.

Préjugés

Un jugement a priori, une opinion préconçue

relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorisation sociale. Les préjugés sont caractérisés par leur charge affective et se matérialisent sous la forme d'attitudes.

Source : « Stéréotypes et clichés », de Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot, éditions Armand Colin, 2014, p.22

Queer

Mot tiré de l'anglais signifiant « étrange » et utilisé initialement comme injure envers les personnes LGBTI+. Aujourd'hui, il est revendiqué par les personnes qui ne souhaitent pas se (voir) définir par les catégories traditionnelles normatives de genre et d'orientations sexuelles. Pour certaines personnes, plus qu'une identité, ce mot revêt aussi une dimension politique.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Sexe biologique

Attributs biologiques de l'être humain : il comprend principalement les organes sexuels primaires (génitaux) et secondaires (pilosité, morphologie...), les chromosomes et les hormones.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « Un genre à soi », hiver 2023

Soins d'affirmation de genre

Soins de santé mentale, traitements hormonaux, épilation, thérapie vocale, interventions pour la fertilité, et opérations chirurgicales destinées à construire ou reconstruire l'appareil génital d'une personne.

Source : Rapport "China: I need my parents' consent to be myself"- Barriers to gender-affirming treatments for transgender people in China Amnesty international, 2019 (Chine : « J'ai besoin du consentement de mes parents pour être moi-même » Obstacles aux traitements d'affirmation du genre pour les personnes transgenres)

Stéréotypes

Croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes.

Source : « **Stéréotypes, préjugés et discriminations** », de Jean-Baptiste Légal et Sylvain Delouée, éditions Dunod, 2016

Stéréotypes de genre

Idées toutes faites et généralisées sur ce qu'une personne est ou devrait être, sur la base de son sexe biologique (par exemple : l'homme fort et protecteur, et la femme douce et maternelle) ou de son genre (par exemple : on attend que les hommes trans représentent une certaine conception de la masculinité). Selon ce principe, toute apparence ou conduite différente est jugée « anormale ». C'est aussi une vision sexiste de la société, car elle donne à l'homme un rôle dominant sur la femme.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « **Un genre à soi** », Hiver 2023

Trans ou transgenre

Terme générique désignant les personnes dont le genre n'est pas le même que celui assigné à la naissance, sur la base de leur sexe biologique.

Source : Amnesty International
<https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Transphobie

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

Source : SOS homophobie, page « **Définitions** »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Universalité des droits

Universalité signifie que les droits humains s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde. Chaque personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées "sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de genre, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation". Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits humains ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.

Viol

Le viol est défini comme tout acte de pénétration sexuelle ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal, non consenti, commis sur une autre personne ou sur la personne de l'auteur. Le consentement doit être libre et éclairé, spécifique, préalable et révoquant. Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Ressources bibliographiques et sitographiques

Ressources bibliographiques et sitographiques

Consultées en avril 2026

Amnesty International

Pages « Repères » :

- « Qu'est-ce que l'homophobie ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/homophobie/>
- « Pourquoi une journée internationale des droits des femmes le 8 mars ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/8-mars-journee-internationale-des-femmes/>
- « Que veut dire LGBTI+ ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>
- « Que signifie être intersexe ou intersexué(e) ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/le-i-de-lgbti/>
- « Qu'est-ce qu'une personne transgenre ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/le-i-de-lgbti/>
- « L'intersectionnalité, c'est quoi ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/intersectionnalite-cest-quoi/>
- « Qu'est-ce que le consentement ? » : <https://www.amnesty.fr/reperes/qu-est-ce-que-le-consentement/>
- « 8 choses à savoir sur les droits des travailleuses et travailleurs du sexe » : <https://www.amnesty.fr/reperes/8-choses-a-savoir-droits-des-travailleuses-travailleurs-sexe/>

Positionnements :

- « Le positionnement d'Amnesty International sur les discriminations » : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/discrimination/>

- « Le genre, qu'est-ce que c'est ? Et pourquoi il est important de le comprendre. » : <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2025/06/what-is-gender-and-why-understanding-it-is-important/>

Rapports :

- « D'abord, ne pas nuire - Pour le respect des droits des enfants présentant des variations des caractéristiques sexuelles au Danemark et en Allemagne », Amnesty international, 2017
- « Un mouvement inarrêtable. Appel mondial en faveur de celles et ceux qui défendent le droit à l'avortement », Amnesty International, 2023
- « “Rentrez chez vous, ça va passer...” - Porter plainte pour violences sexuelles : l'épreuve des femmes migrantes, transgenres et travailleuses du sexe en France », Amnesty International France, 2024

Podcast « We made it » (<https://www.amnesty.fr/actualites/podcast-we-made-it>) :

- Saison 2 « Pologne : pouvoir aimer qui l'on aime » : <https://www.amnesty.fr/actualites/podcast-we-made-it-pologne-pouvoir-aimer-qui-l-on-aime-saison-2>
- Saison 6 « Sœurs in power » : <https://www.amnesty.fr/actualites/we-made-it-6-soeurs-in-power>

Expositions :

- Exposition « Agir pour l'égalité : une exposition musicale pour défendre les droits des personnes LGBTI+ », Amnesty International France, 2024
- Exposition « Ad-elle-phité : une exposition « murmurale » pour défendre les droits des femmes », Amnesty International France, 2025

Contactez-nous sur education@amnesty.fr pour recevoir les panneaux des expositions en version numérique imprimable.

Formations :

- « Agir face aux violences sexistes et sexuelles - un enjeu de droits humains » : <https://formation.amnesty.fr/learn/courses/22/agir-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-un-enjeu-de-droits-humains>
- « Combattre la violence en ligne fondée sur le genre » : <https://academy.amnesty.org/learn/courses/303/combattre-la-violence-en-ligne-fondée-sur-le-genre/>

Autres organismes

ILGA (International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans, and Intersex Association – Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes) :

- Site Internet : <https://ilga.org/>
- Cartes : <https://ilga.org/ilga-world-maps/>

Le Défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

« **Stéréotypes, préjugés et discriminations** », de Jean-Baptiste Légal et Sylvain Delouée, éditions Dunod, 2016

SOS homophobie :

- Site Internet : <https://www.sos-homophobie.org>
- Page « Définitions » : <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

L'Éducation aux droits humains (EDH) est un processus pédagogique qui permet d'appréhender les droits humains de manière ludique et active. L'EDH vise à faire connaître, comprendre, respecter et défendre les droits humains. Ce processus au long cours, dans l'idéal sur plusieurs séances, s'adresse à toute personne susceptible de vouloir participer à la construction d'un monde plus juste et respectueux des droits humains.

L'Éducation aux droits humains a pour objectifs :

- D'accompagner une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains ;
- De partager **des connaissances et des compétences** qui permettent de connaître les droits humains, de les respecter et de les défendre ;
- D'encourager à se questionner sur **les attitudes et les comportements**.

L'Éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir. Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques pour accompagner ce processus.

Les ressources sont disponibles sur l'Espace Éducation du site Internet d'Amnesty International France : <https://www.amnesty.fr/education>.

Si vous souhaitez mener des projets d'Éducation aux droits humains ou commander ce livret en version papier, contactez le service Éducation aux droits humains d'Amnesty International France : education@amnesty.fr. Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent co-construire avec vous et animer des séances d'EDH sur des thématiques liées aux droits humains telles que lutte contre toutes les discriminations, la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Si vous souhaitez que des bénévoles animent des séances d'EDH auprès de votre structure, contactez le groupe local d'Amnesty International France près de chez vous : <https://www.amnesty.fr/agir-avec-nous/pres-de-chez-vous/> ou le service Éducation aux droits humains : education@amnesty.fr.

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle nous assure notre liberté d'action.

L'Éducation aux droits humains est une des trois compétences principales d'Amnesty International, avec la recherche et le plaidoyer.

